Haïti Port au Prince, Lunes 5 Mayo 1928
P. Massarino

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE
HAITIENNE

Sténio Vincent et Dantès Bellegarde



L'Année Enfantine d'Histoire et de Géographie d'HAÏTI

DEUXIEME EDITION
Revue, augmentée et corrigée.

BRUXELLES
IMP. ANC. ETAB. AUG. PUVREZ (S. A.)
44, RUE DE L'HOPITAL

1924



L'ANNEE ENFANTINE D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE D'HAITI

—

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE
HAITIENNE

Sténio Vincent et Dantès Bellegarde

L'Année Enfantine d'Histoire et de Géographie d'HAÏTI

DEUXIEME EDITION
Revue, augmentée et corrigée.

PARIS
EDITIONS DE LA VIE UNIVERSITAIRE
13, QUAI DE CONTI (VIe)

1924

AVERTISSEMENT

Voici des notions élémentaires d'Histoire et de Géographie d'Haïti que nous destinons aux plus jeunes enfants de nos écoles, ceux qui viennent de savoir lire couramment. Nous nous sommes attachés à rédiger ce petit manuel en dehors de toute préoccupation de programme, à présenter dans un style simple et clair, précis et concis, dans un langage plutôt familier, les principaux événements de notre histoire et les premiers aperçus sur les données géographiques générales et la description particulière de notre pays.

Pour rendre cette étude attrayante aux commençants, il fallait se mettre à leur portée. C'est à cela surtout que nous nous sommes appliqués par la méthode que nous avons adoptée. Nos courts récits d'histoire nous ont aidés à **moraliser** en passant sans **faire de la morale**, et nous avons essayé, au cours de nos modestes résumés géographiques, d'éveiller des **idées** chez notre petit monde, en trouvant **l'occasion** de rattacher les notions essentielles, tantôt à des circonstances de la vie sociale, tantôt à des convenances

nationales et à des nécessités pratiques individuelles.

Nous avons apporté à la disposition typographique de notre ouvrage un soin particulier. C'est un élément précieux pour l'attrait de l'étude chez l'enfant. Les mots de valeur, tout ce qui nous a paru devoir être gravé dans la mémoire, nous l'avons fait imprimer en un texte différent et bien en relief. A cela, il faut ajouter l'innovation – que nous croyons heureuse – des illustrations, vignettes, reproductions photographiques et d'estampes, cartes et planches en hors texte.

Nous osons espérer que ce petit livre rendra quelques services aux élèves de nos écoles primaires et qu'il sera bien accueilli des instituteurs.

L'Année Enfantine d'Histoire d'Haïti

I. — HAÏTI AVANT SA DÉCOUVERTE

1. — Il y a plus de quatre cents ans, notre pays était une contrée inconnue.

2. — Ses habitants étaient sauvages. Ils demeuraient dans de grossières cabanes ou dans des grottes au fond des bois.

3. — Ils se nourrissaient des produits de la chasse et de la pêche. Ils ne s'habillaient pas comme nous nous habillons aujourd'hui; ils étaient généralement nus ou vêtus de peaux de bêtes et se tatouaient.

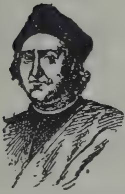
4. — Quelques-uns d'entre eux, ceux qu'on appelait les **Caraïbes** et qui venaient plutôt des îles voisines, tuaient des hommes et mangeaient la chair humaine.

5. — C'est un très beau pays que le nôtre. Le sol y est d'une extrême fertilité; le climat est sain. Il est couvert de magnifiques forêts, possède des richesses minières considérables et ne le cède à aucun autre pays pour la merveilleuse beauté de ses sites et pour la puissance de production. C'est pourquoi on l'a surnommé plus tard la **Reine des Antilles.**

6. — **Haïti** est le premier nom de notre pays, celui qu'il a conservé. Dans la langue que parlaient les premiers Haïtiens, le mot **Haïti** voulait dire **terre montagneuse.** Il y a, en effet, beaucoup de montagnes chez nous. On l'appelait encore **Quisqueya.** C'est aussi un autre mot de la même langue qui signifiait **grande terre.**

II. — CHRISTOPHE COLOMB DÉCOUVRE HAITI

1. — En ce temps-là, il y avait dans une autre partie du monde, en **Europe**, un très grand navigateur qui s'appelait **Christophe Colomb.** C'est lui qui fit la découverte de l'île d'Haïti. Il y aborda la première fois le 6 Décembre 1492. Ce jour était la Saint-Nicolas. Alors il donna au port dans lequel ses navires vinrent prendre mouillage, le nom de **Saint-Nicolas**. Ce nom est resté. C'est aujourd'hui le **Môle Saint-Nicolas.** Le port du Môle Saint-Nicolas est appelé à être l'un des plus importants de notre pays, grâce aux avantages de sa position géographique.



Christophe Colomb.

2. — Les navires de Christophe Colomb n'étaient pas faits comme ceux que l'on voit dans nos ports. Ils étaient beaucoup moins commodes. C'étaient de tout petits bâtiments qu'on appelait des **caravelles.** Colomb avait fait son périlleux voyage à travers l'Océan Atlantique avec trois de ces petits bateaux : **La Pinta, La Santa-Maria** et **La Niña** (1). C'est la Reine de Castille qui les avait mis à sa disposition. Cette reine s'appelait **Isabelle.**



Caravelle.

---

(1) Prononcez **la Nigna.**

III. — LES PREMIERS HAITIENS

1. — Les Aborigènes, c'est-à-dire les premiers habitants d'Haïti, étaient très beaux. Ils avaient le teint cuivré et des cheveux noirs et lisses qui leur retombaient sur les épaules.



Les premiers Haïtiens.

2. — Ils étaient, en général, doux et paisibles.

3. — Colomb fut tellement émerveillé de la splendeur d'Haïti qu'il l'appela **Española** (1)

Española est un mot espagnol qui veut dire **Petite Espagne.**

---

(1) Prononcez **Espagnola.**

IV. — LES CACIQUES

1. — Les Aborigènes étaient commandés par des chefs qu'on appelait **caciques.** Il y avait **cinq caciques,** parce que le territoire d'Haïti était alors divisé en cinq parties distinctes.

2. — Ils avaient aussi des prêtres, appelés **Butios** dans leur langue, et qui étaient en même temps des médecins.

3. — Leur culte était comme tous les cultes primitifs. Ils adoraient le **soleil,** le **tonnerre,** les **arbres,** les **forêts,** les **sources,** etc. Ils croyaient que toutes ces choses étaient des dieux.

4. — Les **caciques** présidaient les cérémonies religieuses. Dans ces occasions solennelles, ils se couvraient le visage d'un masque orné de paillettes d'or et se ceignaient la tête d'une couronne également garnie d'or et de plumes. Ils se faisaient ensuite porter sur un brancard par quatre **Butios** pendant la durée des cérémonies.

V. — LES ESPAGNOLS EN HAITI. — LEUR CRUAUTÉ; LES ABORIGÈNES SONT DÉCIMÉS

1. — Les Espagnols, établis en Haïti après la découverte de l'île, ne tardèrent pas à se montrer cruels envers les Aborigènes. Ceux-ci furent réduits en esclavage et assujettis à des travaux qui étaient au-dessus des forces humaines.

Les Espagnols voulaient de l'or, beaucoup d'or. Et comme ils étaient persuadés de l'abondance du précieux métal dans nos montagnes, dans nos rivières même, ils employèrent les moyens les plus odieux pour en avoir le plus possible.

2. — Des milliers et des milliers d'hommes trouvèrent ainsi la mort dans les travaux forcés des mines. Ceux qui osaient se plaindre étaient impitoyablement massacrés.

3. — A la fin, les Aborigènes, qui étaient très braves, se révoltèrent contre l'oppression espagnole et luttèrent, pendant de longues années, pour leur liberté.

4. — Hélas! Les troupes espagnoles étaient mieux armées, mieux disciplinées que les bandes aborigènes. Elles finirent donc par en avoir raison. Le résultat de cette lutte héroïque fut l'anéantissement presque complet de l'ancienne population d'Haïti, évaluée à deux millions d'âmes environ.

VI. — LA TRAITE DES NOIRS

1. — Ces événements avaient naturellement interrompu les travaux d'extraction de l'or, unique objectif des colons espagnols, et dans le but de les reprendre, les indigènes qui avaient échappé au massacre ayant fui dans les montagnes, on résolut de recourir à ce qu'on a appelé depuis la **traite des noirs.**

2. — La **traite des noirs** était le trafic d'êtres humains assimilés au bétail. On allait prendre ces malheureux jusque sur les côtes d'Afrique et on venait les vendre en Haïti comme des marchandises. Le prix des nègres variait suivant l'âge ou la plus ou moins bonne constitution physique du sujet. Les négresses coûtaient meilleur marché. Ceux qui les achetaient les faisaient travailler comme des bêtes de somme. C'est de là que vient cette expression qu'on voit quelquefois dans les livres : **travailler comme un nègre.** Cela veut dire travailler jusqu'à épuisement complet des forces.

L'homme doit travailler pour vivre et pour faire vivre sa famille. Le travail est un devoir. Mais personne ne doit être forcé à travailler pour les autres.

3. — **La traite des noirs** avait pris de l'extension et était devenue l'une des branches les plus importantes du commerce colonial. Ce commerce infâme était protégé. Il y a eu même deux édits de Louis XIV, roi de France, qui accordaient certains privilèges aux commerçants d'esclaves.

4. — Aujourd'hui, l'esclavage est aboli partout dans le monde civilisé.

VII. — LES FLIBUSTIERS ET LES BOUCANIERS

1\. — Vers l'année 1625, il y eut des aventuriers français et anglais qui vinrent s'établir en Haïti. Ce sont ces



Un Boucanier.

premiers immigrants qu'on désigne sous les noms de **Flibustiers** et de **Boucaniers.**

2. — Les **Flibustiers** étaient des pirates. Ils étaient braves, hardis et belliqueux. Ils se risquaient en pleine mer sur de tout petits bateaux et s'élançaient à l'abordage des plus gros navires pour les piller.

Ceux qu'on appelait **Boucaniers** étaient plus paisibles. Ils mangeaient du gibier **boucané,** c'est-à-dire qu'ils faisaient cuire leur gibier dans un de ces grands feux qu'on appelle encore **boucan** chez nous. C'est de là que leur vient ce nom de **Boucaniers.**

3. — Les Flibustiers et les Boucaniers fondèrent des établissements surtout dans le nord d'Haïti. Mais ces aventuriers se groupèrent bientôt suivant leur nationalité d'origine. Il arriva que les Français chassèrent les Anglais de l'île de la Tortue et demeurèrent les seuls possesseurs des nouveaux établissements. Ils changèrent alors le nom d'**Haïti** en celui de **Saint-Domingue.**

VIII. — LES FRANÇAIS EN HAITI

1. — Les établissements français de Saint-Domingue



La ville du Cap-François, il y a deux-cents ans.
(Aujourd'hui Cap Haïtien.)

devinrent si importants que le Gouvernement de la France ne tarda pas à traiter avec l'Espagne pour la cession de toute la partie occidentale de l'île.

2. — Mais, pendant les négociations, Français et Espagnols en vinrent aux mains.

3. — Les Français voulaient s'emparer de la ville de **San-Yago** occupée par les Espagnols et où, dit-on, il y avait d'abondantes richesses. Il y eut de sanglants combats.

4. — Les Français vainquirent les Espagnols, prirent San-Yago qu'ils brûlèrent et livrèrent au pillage.

San-Yago est aujourd'hui une ville importante de la République Dominicaine connue sous le nom de **Santiago-de-los-Caballeros.**

5. — La lutte continua et, un an après, les Français furent, à leur tour, vaincus par les Espagnols qui entrèrent au **Cap-Français** et exercèrent sur cette ville de terribles représailles.

6. — Enfin, en 1697, par le traité de Ryswick, l'Espagne céda à la France toute la partie de l'île occupée par les colons français.

IX.— PROSPÉRITÉ DE LA COLONIE FRANÇAISE. — LES DIFFÉRENTES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ COLONIALE.

1. — La Colonie française devint bientôt riche et prospère. Un Gouverneur fut nommé.

2. — Le premier Gouverneur français de Saint-Domingue s'appelait **Bertrand d'Ogeron.** C'est sous son administration que fut fondée, en 1670, la ville du Cap. On lui doit aussi l'introduction du **cacao** dans le pays.

Les principaux produits dont l'exploitation faisait la fortune de Saint-Domingue, étaient le **sucre,** le **tafia,** le **sirop, l'indigo,** le **coton,** le **cacao, l'acajou,** le **campêche,** le **café.**

3. — On divisait la population de Saint-Domingue en trois classes distinctes : les **blancs,** les **affranchis,** les **esclaves.**

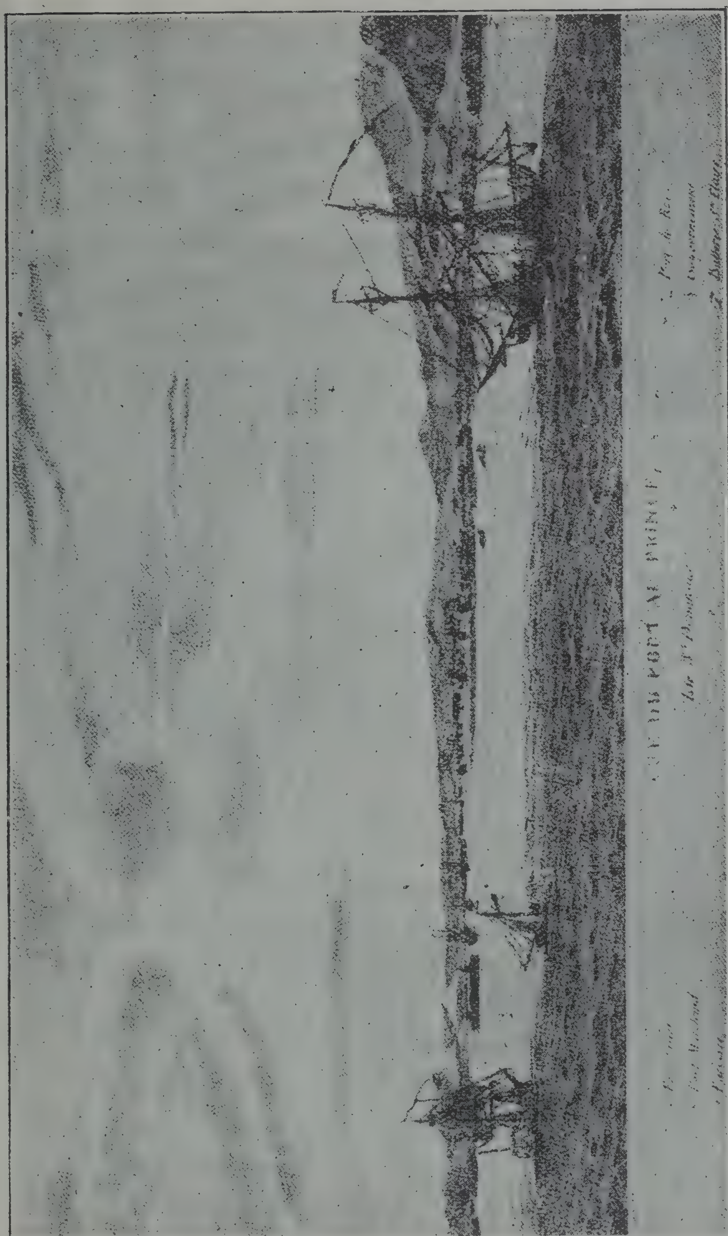
Les **blancs** étaient presque tous des grands planteurs. Ceux qui occupaient des situations inférieures étaient appelés **petits blancs.**

4. — Les **affranchis** formaient la classe intermédiaire entre les **blancs et** les **esclaves. On** désignait ainsi tous les Haïtiens plus ou moins libres.

Ils ne pouvaient occuper un emploi public, ni exercer certains métiers, ni faire leur service militaire dans les mêmes régiments que les blancs.

5. — Les **esclaves** formaient la partie la plus nombreuse de la population de Saint-Domingue. Qu'ils fussent

domestiques ou cultivateurs, ils étaient, en général, très maltraités par leurs maîtres blancs.



Port-au-Prince au temps de la possession française.

6. — Les équipes d'esclaves cultivateurs travaillaient le plus souvent sous la surveillance d'un autre esclave qu'on désignait sous le nom de **commandeur.**

La cruauté du commandeur envers les esclaves, ses frères, était terrible. Les torses nus de ces pauvres gens ruisselaient de sueur et de sang sous les coups de matraque du tortionnaire. Le travail ainsi exécuté, était devenu pour eux un objet d'horreur.

Certes, le travail est une chose sacrée. On doit l'aimer pour lui-même et pour l'utilité qu'il procure à l'individu, à la famille et à la société. Mais il y a dans le travail une dignité et une joie sans lesquelles il ne saurait être la loi de notre vie. C'est cela qui manquait au travail des colons à Saint-Domingue.

La dignité et la joie du travail sont les ressorts essentiels de l'activité de l'homme **libre,** et, par conséquent, de la prospérité des individus et des peuples.

7. — En 1789, la population de Saint-Domingue comptait **40,000 blancs, 40,000 affranchis** et plus de **600,000 esclaves.**

X. — LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — SON ÉCHO A SAINT-DOMINGUE. — LES AFFRANCHIS RÉCLAMENT LEURS DROITS.

1. — Le 14 juillet 1789, on avait fait en France une très grande **Révolution.** Les principes de cette révolution n'intéressaient pas seulement les Français. Ils avaient une portée universelle, c'est-à-dire qu'ils intéressaient tous les peuples et toutes les races.

La Révolution française déclara, par exemple, que **tous les hommes étaient égaux devant Dieu et devant la loi.** Elle déclara aussi que **tout homme était libre d'employer son corps aussi bien que son esprit à tel ou tel genre d'activité, pourvu qu'il ne cause aucun tort à autrui.**

Elle ne proclamait pas ainsi seulement les droits des Français. Elle proclamait les **droits de l'homme** en général. C'est pourquoi elle eut son écho à Saint-Domingue.

2. — La **liberté** est le plus important des droits de l'homme.

3. — Les Haïtiens voulurent être libres.

4. — D'abord, les affranchis commencèrent par réclamer leurs droits. Mais il y eut un club à Paris, composé de quelques grands planteurs de Saint-Domingue, qui s'opposa systématiquement à leurs justes prétentions. Ce club était appelé **Club Massiac,** parce qu'il se réunissait à l'Hôtel Massiac, à Paris.

XI. — VINCENT OGÉ ET JEAN-BAPTISTE CHAVANNES. — LES AFFRANCHIS PRENNENT LES ARMES POUR LA REVENDICATION DE LEURS DROITS. — LEUR DÉFAITE.

1. — Alors, **Vincent Ogé** et **Jean-Baptiste Chavannes,** deux affranchis très instruits, qui avaient fait leurs études à Paris, réclamèrent énergiquement pour leur classe l'exercice des droits qui avaient été accordés par un décret de l'Assemblée nationale constituante française.

2. — Malgré l'appui d'une société philanthropique, appelée les **Amis des Noirs,** qui existait en France à cette époque, ils ne furent pas écoutés.

3. — Ogé, qui était à Paris, trompa la surveillance de la police et revint à Saint-Domingue.

4. — Ogé et Chavannes prirent les armes à la Grande-Rivière du Nord. Ogé eut le tort de n'avoir pas voulu être de l'avis de Chavannes, qui lui proposait de soulever les ateliers d'esclaves.

5. — Dans une première rencontre, ils battirent cependant les Français. Mais ceux-ci eurent bientôt de nombreux renforts, et, cette fois, Ogé et Chavannes et leurs partisans furent battus et chassés de la position qu'ils occupaient.

6. — Après leur défaite, Ogé et Chavannes se réfugièrent dans la colonie espagnole. Le Gouverneur français demanda leur extradition.

7. — L'extradition fut accordée. Ramenés au Cap, Ogé

et Chavannes furent condamnés à la peine du rouet. Ils eurent les bras, jambes, cuisses et reins



Scènes de la vie coloniale. — Lutte au bâton entre esclaves noirs.

rompus vifs sur un échafaud dressé à cet effet, et leurs têtes coupées et exposées sur des poteaux.

XII. — ANDRÉ RIGAUD ET LES AFFRANCHIS DU SUD. — PINCHINAT

1. — Tandis que ces événements se passaient dans le Nord, les affranchis du Sud, ayant à leur tête **André Rigaud,** prenaient aussi les armes.

2. — Lorsqu'on apprit tout cela en France, l'**Assemblée Nationale Constituante** rendit un nouveau décret qui accordait aux affranchis **certains droits politiques.**

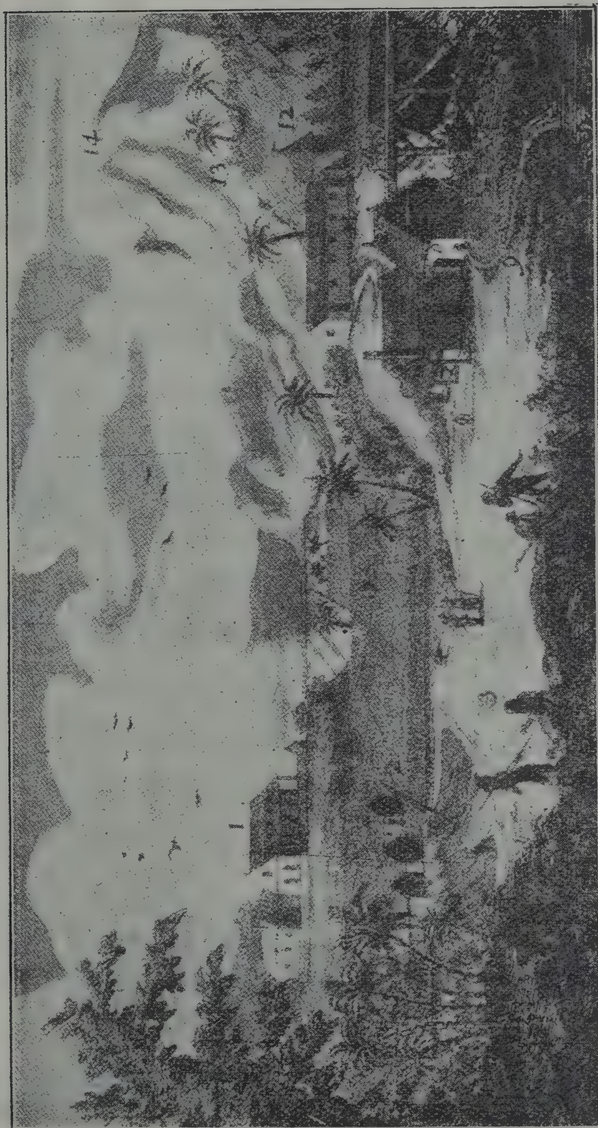
3. — Mais les grands planteurs, qui étaient les maîtres, jurèrent de livrer la colonie **aux Anglais,** plutôt que de consentir à l'exécution de ce décret.

4. — Un Comité d'affranchis se constitua alors pour s'occuper de toutes les questions intéressant cette classe.

Le Président de ce Comité s'appelait **Pinchinat.**

XIII. — SOULÈVEMENT DES ESCLAVES DANS LE NORD

1. — Pendant ce temps, des idées de liberté avaient germé parmi les esclaves.



Une « Habitation » sous la Colonie française.

1. Maison du maître. — 2. Cases des esclaves. — 3. Savane. — 4. Haies séparant les plantations de la savane. — 5. Plantation de cannes à sucre. — 6. Moulin à cannes. — 7. — Sucrerie. — 8. Gouttière pour conduire l'eau au moulin. — 9. Fuite de l'eau du moulin. — 10. Hangar à bagasses (cannes à sucre écrasées). — 11. Raffinerie ou purgerie. — 12. Etuve pour le séchage des pains de sucre. — 13. Plantation de manioc. — 14. Morne, ou montagne.

2. — Ils se soulevèrent dans le **Nord,** massacrèrent les colons et brûlèrent les « **habitations** ».

3. — De leur côté, les **affranchis** du Sud et de l'Ouest avaient recommencé la lutte contre les **blancs.**

4. — Saint-Domingue était à feu et à sang.

5. — Sur ces entrefaites, des **Commissaires** français vinrent à Saint-Domingue avec un nouveau décret de l'**Assemblée Législative.** Ils étaient chargés de le publier et de le faire exécuter.

6. — Les grands planteurs firent tant et si bien, qu'ils empêchèrent les Commissaires de remplir leur mission.

7. — De graves événements se déroulaient aussi en France. On avait aboli la **Royauté** et institué **la République.**

8. — La République envoya des agents à Saint-Domingue.

9. — Mais les grands planteurs, qui étaient presque tous **royalistes,** refusèrent de reconnaître l'autorité des agents de la République.

10. — Alors, ils conspirèrent à leur tour pour se défaire de ces agents et exterminer définitivement toute la classe des affranchis. Ils n'y réussirent pas.

11. — Les Commissaires républicains, **Polvérel** et **Santhonax,** eurent recours aux **esclaves** pour soumettre les colons rebelles. En promettant la liberté à tous

ceux qui viendraient se ranger sous leur drapeau, ils purent disposer de forces nombreuses.

12. — Les esclaves vinrent en grand nombre.

13. — Les colons furent bien obligés de se soumettre et de reconnaître l'autorité des agents de la République.

XIV. — L'ESCLAVAGE EST ABOLI DANS LES COLONIES FRANÇAISES

1. — Les Espagnols et les Anglais avaient su tirer profit des désordres dont la colonie française était le théâtre.

2. — Les Espagnols, avec l'aide de quelques chefs noirs, parmi lesquels se trouvait **Toussaint-Louverture,** s'emparèrent de plusieurs villes du Nord, situées au delà de leurs frontières.

3. — Les principales villes du Sud et de l'Ouest étaient, en même temps, tombées au pouvoir des Anglais.

4. — La situation devenait critique.

5. — L'un des commissaires français, **Santhonax,** dans le but de calmer l'esprit de révolte qui s'était insinué peu à peu dans le peuple des esclaves, fit alors un grand acte.

6. — Le **29 août 1793,** il proclama la **liberté générale des esclaves.**

7. — Quelques mois plus tard, le 4 février 1794, la **Convention Nationale,** à son tour, proclamait, par un décret, l'**abolition de l'esclavage** dans toutes les colonies françaises.

XV. — TOUSSAINT-LOUVERTURE

1. — Un homme s'était dressé au milieu de tous ces événements et les dominait.

2. — Ce fut **Toussaint-Louverture.**

3. — Toussaint-Louverture est considéré comme le plus illustre des Haïtiens.

4. — Fils d'un prince africain qui avait été transporté en Haïti et vendu comme esclave à un grand planteur, Toussaint naquit vers l'année 1735.

5. — C'était un enfant très intelligent. Mais, comme on ne donnait aucune instruction aux enfants des esclaves, il ne sut même pas lire de bonne heure, comme les enfants d'aujourd'hui. Ce n'est que longtemps, longtemps après, quand il devenait vieux, que Toussaint apprit à lire et à écrire. Il avait alors **cinquante-quatre ans.**

6. — Cependant, son père lui avait enseigné les propriétés de certaines plantes. Toussaint était ainsi devenu un peu médecin. Il soignait quelquefois les esclaves malades.

7. — Plus tard, Toussaint fut un brave capitaine.

8. — Il servit tour à tour l'Espagne et la France, selon que cela pouvait contribuer à la réalisation de son grand rêve, qui était la liberté et l'indépendance de son pays.

9. — Il parvint au grade de **général de division** de l'armée française.

XVI. — TOUSSAINT-LOUVERTURE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE COLONIALE.

1. — L'autorité de Toussaint grandissait avec les événements.

2. — Après avoir repris toutes les villes françaises qui, avec son appui, étaient tombées au pouvoir des Anglais et des Espagnols, il fut proclamé **général en chef de l'armée coloniale.**

3. — Le Commissaire français Santhonax était retourné en France. Il fut remplacé par un autre appelé **Hédouville.**

4. — Hédouville ne tarda pas à se brouiller avec Toussain-Louverture, qu'il voulait dominer.

5. — Toussaint l'obligea à quitter la colonie.

XVII. — PREMIÈRE GUERRE CIVILE EN HAITI

1. — Il y avait un autre grand général haïtien qui s'appelait **André Rigaud** et qui commandait la province du Sud.

2. — André Rigaud, ayant refusé, à l'instigation du Commissaire français Hédouville, de reconnaître l'autorité de Toussaint-Louverture, une terrible guerre civile s'ensuivit.

3. — Les deux chefs haïtiens marchèrent l'un contre l'autre avec les forces dont ils disposaient.

4. — Ce fut la **première guerre civile** qui désola notre pays.

5. — C'était un bien grand malheur. La Patrie est toujours très malheureuse lorsque ses propres enfants, au lieu de s'unir pour la rendre belle et prospère par le travail, par l'exploitation de ses immenses richesses naturelles et par une administration publique honnête et éclairée, la conduisent au contraire à la ruine et à la honte en la livrant à toutes les horreurs de la guerre civile pour satisfaire leurs haines et leurs ambitions.

XVIII. — **LE GOUVERNEMENT DE TOUSSAINT - LOUVERTURE**

1. — Toussaint-Louverture vainquit Rigaud, prit possession de la **partie espagnole** et réunit toute l'Ile sous sa domination.

2. — Il l'administra bien, protégea le commerce et l'agriculture, et organisa le travail. Il comprenait déjà que **le travail est la base la plus sûre des sociétés humaines.**

3. — Le 5 février 1801, il convoqua, à Port-au-Prince, une assemblée de dix membres qui vota une **Constitution** pour la Colonie, et le nomma **gouverneur général à vie** de Saint-Domingue.
C'était presque l'**Indépendance.**

XIX. — L'EXPÉDITION FRANÇAISE DE 1802. — CONDUITE DE CHRISTOPHE AU CAP. — ENTREVUE DE TOUSSAINT-LOUVERTURE ET DE SES DEUX FILS. — LES HOSTILITÉS SONT OUVERTES ENTRE FRANÇAIS ET HAITIENS.

1. — On s'inquiéta beaucoup, en France, des procédés de Toussaint-Louverture et de l'influence incontestable qu'il exerçait à Saint-Domingue.

2. — Les grands planteurs intriguèrent, et **Bonaparte,** qui était alors premier Consul, fit une expédition pour soumettre Toussaint et briser son autorité et son influence.

3. — C'est le général **Leclerc,** beau-frère de Bonaparte, qui commanda cette expédition, forte de plus de 25,000 hommes. Cette expédition formidable arriva en Haïti vers le mois de Février 1802. Les hostilités commencèrent aussitôt.

4. — Lorsque la flotte française, qui comptait plus de 70 navires, prit mouillage dans la rade du Cap, Toussaint-Louverture était en tournée dans la Partie de l'Est. Le Général Henry Christophe, qui commandait le Cap, fut sommé par Leclerc de lui livrer la ville.

« Vous ne débarquerez que sur des cendres », répondit fièrement Christophe.

Les vaisseaux français forcèrent alors l'entrée du port, et les opérations de débarquement commen-

cèrent aussitôt. Christophe exécuta sa menace en mettant le feu d'abord à sa propre maison.



Les fils de Toussaint.

5. — Toussaint avait deux fils, Isaac et Placide, qui avaient été envoyés en France, quelque temps auparavant, pour achever leurs études. Isaac était son fils légitime, et Placide son fils adoptif. Bonaparte avait profité de l'expédition de Leclerc pour les retourner à Saint-Domingue. Il les avait fait accompagner de leur précepteur, l'abbé Coisnon, qu'il avait personnellement chargé de remettre une lettre

au Général en Chef. Le but de Bonaparte était d'agir sur le père en faisant intervenir les fils. Il comptait beaucoup, pour le succès de sa politique, sur cette intervention sentimentale. Leclerc, au lieu de commencer par exécuter d'abord cette partie de ses instructions, eut le tort d'ouvrir immédiatement les hostilités.

6. — Cependant, à Ennery, où résidait la famille Louverture, une entrevue touchante eut lieu entre Toussaint et ses deux fils.

Selon le vœu de Bonaparte, Isaac et Placide supplièrent leur père de renoncer à sa détermination d'entrer en campagne contre les Français. Mais toute leur tendresse filiale se heurta à une décision inébranlable.

Alors Toussaint leur dit : **« Ecoutez! mes enfants. Je suis votre père, c'est vrai. Mais vous avez été élevés en France et vous avez une dette de reconnaissance envers ce pays pour l'éducation que vous y avez reçue. Il vous faut prendre un parti aujourd'hui : celui de la France ou le mien. Quelle que soit votre décision, je la respecterai. Je vous aimerai toujours... »**

Isaac, le fils légitime, ému jusqu'aux larmes, embrassa son père et lui dit : **« Je suis reconnaissant à la France de trop de bienfaits... Je ne pourrai jamais combattre contre elle... »**

Placide, le fils adoptif, se jeta, à son tour, dans les bras de son père et s'écria : **« Que serai-je sans vous, ô mon père?... Je vous dois tout... Votre sort sera le mien. »**

Et avec une paternelle effusion, Toussaint les pressa tous les deux sur son cœur, approuvant ainsi chacune de ces deux émouvantes déclarations.

Isaac s'en retourna seul au Cap avec son précepteur, l'abbé Coisnon.

Toussaint présenta ensuite Placide à sa garde d'honneur dans les rangs de laquelle celui-ci allait bientôt combattre.

7. — Dans les combats qui eurent lieu entre les troupes indigènes et l'armée française, les Haïtiens firent partout des prodiges de courage.

XX. — LES FRANÇAIS ATTAQUENT LES HAITIENS. — LE COMBAT DE LA CRÊTE-A-PIERROT

1. — Les plus célèbres combats qui eurent lieu alors entre Français et Haïtiens sont ceux qui amenèrent l'évacuation de la **Crête-à-Pierrot.**

2. — La Crête-à-Pierrot est un fort situé dans le département de l'Artibonite, sur la rive droite du fleuve, et non loin de la commune actuelle de la Petite Rivière.

3. — C'était les Haïtiens qui étaient dans le fort. Il fut assiégé pendant **un mois.**

4. — Avant l'attaque du 11 Mars 1802, **Dessalines,** qui était le chef de la garnison du fort, réunit ses soldats.

5. — Il leur dit : « Nous serons attaqués ce matin. Je ne veux ici que des braves. Que ceux qui veulent redevenir **esclaves** sortent du fort. Que ceux au contraire, qui veulent mourir en **hommes libres** se rangent autour de moi. » Ils répondirent tous : **« Nous mourrons pour la liberté! »**

6. — Alors Dessalines prit une torche allumée et, l'approchant d'un caisson de poudre : « Je vous ferai tous sauter, dit-il, si les Français pénètrent dans ce fort ».

7. — Les Français attaquèrent, en effet. Les soldats Haïtiens combattirent vaillamment pendant six jours. Mais, comme ils n'avaient plus ni vivres, ni munitions et qu'ils n'étaient plus qu'une poignée, ils résolurent d'abandonner le fort.

8\. — Cependant, le fort était investi de tous côtés par **18,000 hommes.** Les Haïtiens n'étaient plus que



Fort de la Crête-à-Pierrot, avant 1802.

900. Comment faire pour sortir? Les soldats de la Crête-à-Pierrot étaient braves entre les plus braves.

Ils firent une trouée à la baïonnette à travers les gros bataillons français commandés par le général Rochambeau et s'en allèrent à l'endroit appelé Morne-du-Calvaire, où Dessalines s'était rendu, quelques jours auparavant, pour recruter de nouvelles forces. Cette glorieuse défaite ne vaut-elle pas une victoire?

C'étaient les généraux **Magny** et **Lamartinière** qui commandaient nos soldats.

XXI. — DÉFAITE DES HAITIENS

1. — Les Haïtiens, malgré tout leur courage, furent encore battus aux Gonaïves, à Saint-Marc, à « Trois-Rivières » et à la « Ravine-à-Couleuvre ».

2. — Les Français étaient munis de bonnes armes. C'étaient aussi des soldats aguerris et disciplinés, tandis que nos soldats à nous, étaient des soldats improvisés et mal armés.

3. — Les forces n'étaient donc pas égales.

4. — Cependant, la victoire fut désastreuse pour les Français. Elle leur coûta **cinq mille hommes en trois mois.**

5. — Quand la paix fut rétablie, l'île entière reconnut l'autorité du général Leclerc.

6. — Toussaint-Louverture, dépossédé de la haute autorité dont il était revêtu, fixa sa résidence à Ennery.

7. — Ennery, qui est aujourd'hui une commune du département de l'Artibonite, était une grande et superbe habitation qui appartenait à Toussaint.

XXII. — L'ARRESTATION DE TOUSSAINT-LOUVERTURE. — SA DÉPORTATION EN FRANCE-

1. — Toussaint était surveillé très activement.

2. — Mais lui, très ferme dans son malheur, ne s'occupait que de la culture de ses terres.

3. — Il aimait beaucoup l'agriculture et avait prouvé à ses compatriotes que c'était la plus grande source de richesses dans notre pays. Son **habitation** était, en effet, splendide et lui rapportait beaucoup d'argent.

4. — Cependant, le général Leclerc craignait fort l'ancienne influence de Toussaint-Louverture.

5. — Il résolut, un jour, de se débarrasser de cet homme gênant.

6. — On s'empara de Toussaint **par ruse et guet-apens.**

7. — Son arrestation a été un véritable coup de traître, indigne du général français qui en fut chargé.

8. — Fait prisonnier, Toussaint fut **transporté en France** avec sa famille.

9. — En s'embarquant, il prononça ces belles et prophétiques paroles : « **En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la Liberté; il repoussera, parce que ses racines sont vivaces et profondes** ».

10.— Arrivé en France, on l'enferma dans les cachots du fort de **Joux.**

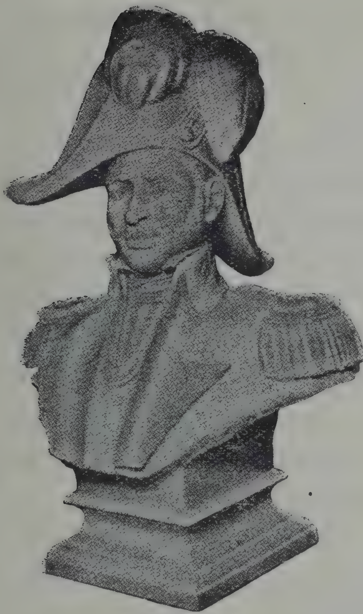
11.— Après dix longs mois d'une affreuse captivité, celui qu'on a surnommé le **Premier des Noirs,** mourut en Avril 1803, à l'âge de 68 ans.



Mort de Toussaint-Louverture au fort de Joux.

XXIII. — LA FRANCE RÉTABLIT L'ESCLAVAGE A SAINT-DOMINGUE. — NOUVELLE RÉVOLTE DES HAITIENS. — CRÉATION DU DRAPEAU HAITIEN.

1. — Après la déportation de Toussaint, l'**esclavage avait été rétabli à Saint-Domingue.**



Dessalines.

2. — Alors les Haïtiens se révoltèrent de nouveau. **Dessalines** et **Pétion** organisèrent la lutte. Le premier fut proclamé **général en chef.**

3. — Le 18 mai 1803, le drapeau bicolore haïtien fut créé par un congrès d'officiers réunis à l'Arcahaie.

4. — La guerre avait repris avec acharnement entre Français et Haïtiens.

Cette fois, les Français sont battus à chaque rencontre. Au même temps, le général Leclerc meurt de la fièvre jaune. L'épidémie s'abat dans les rangs de l'armée française et fait de nombreuses victimes.

VERTIÈRES

1. — Harcelés de toutes parts, les Français, commandés par le général **Rochambeau,** s'étaient réfugiés à Vertières.
2. — **Vertières** est un fort situé non loin du Cap.
3. — Le brave général **Capois,** surnommé depuis « **La Mort** »**,** à la tête des troupes haïtiennes, s'en rendit maître.
4. — Et voici comment :

   Les Français étaient bien décidés à se battre jusqu'à la dernière cartouche, et les Haïtiens, de leur côté, avaient juré d'enlever le fort à l'assaut. La bataille eut lieu. Ce fut terrible. En vain, boulets et mitrailles entassaient sur le chemin des monceaux de cadavres, nos braves soldats marchaient à l'assaut. Ils se riaient de la mort. Et qu'importait la mort! Ils voulaient vivre libres ou mourir. Le général Capois était à cheval et excitait ses soldats. Tout à coup, un boulet renverse son cheval. Il tombe, se lève aussitôt, brandit son sabre et, montrant dans un beau geste l'entrée du fort à ses soldats, il s'écrie : « **En avant! en avant!** » Les Français applaudirent. Des centaines de voix crièrent : **Bravo! Bravo!** Rochambeau, lui-même, émerveillé de ce farouche courage, fit cesser le feu et dépêcha un de ses officiers d'ordonnance qui adressa, en son nom, au général Capois, des félicitations qui honorent les deux hommes de guerre.

   Puis, la bataille continua. Les Français abandonnèrent le fort et rentrèrent au Cap.

5. — Enfin, quelques jours plus tard, il n'y avait plus de Français à Saint-Domingue. Tout le territoire fut évacué.

XXV. — L'INDÉPENDANCE NATIONALE D'HAITI

1. — Les **Haïtiens**, devenus complètement **libres**, proclamèrent l'indépendance de leur pays.

2. — L'**Indépendance d'Haïti** a été proclamée aux Gonaïves, le **1er Janvier 1804.**

3. — **Gonaïves** est aujourd'hui le chef-lieu du département de l'Artibonite.

4. — Rappelez-vous toujours, petits Haïtiens, que c'est par l'**union de tous les cœurs** que notre pays a pu conquérir sa liberté et son indépendance.

   Les Haïtiens doivent vivre **unis.** Notre devise nationale est : L'**Union fait la Force.** Il faut la mettre en pratique. C'est **la première condition** pour que le pays fasse des progrès et conserve son indépendance.

XXVI. — DESSALINES

1. — Nommé gouverneur général à vie, **Dessalines** se fit proclamer **empereur,** en Septembre 1804.



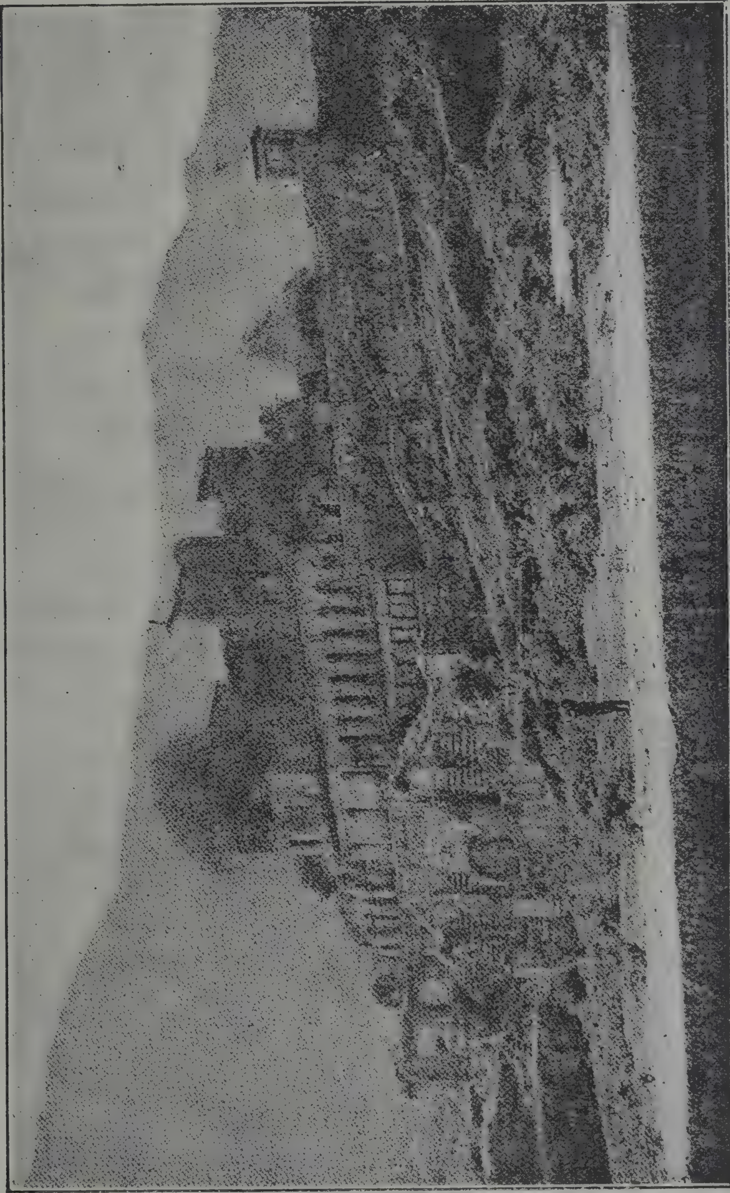
Inauguration de la statue de Dessalines au Champ-de-Mars, à Port-au-Prince (1904).

2. — Il fut tué en Octobre 1806, au **Pont Rouge,** non loin de Port-au-Prince, en allant réprimer une insurrection.

3. — Tous les Haïtiens doivent regretter **ce malheureux événement,** car Dessalines a été le **fondateur** de l'indépendance haïtienne.

XXVII. — CHRISTOPHE ET PÉTION

1. — Le général **Henri Christophe,** un des héros de la guerre de l'indépendance, fut alors élu **Président**



Les ruines des Palais de Sans-Souci, à Milot.

d'Haïti par une Assemblée Constituante réunie à Port-au-Prince.

2. — Il n'accepta pas le pouvoir, parce que, disait-il, la Constitution ne donnait pas assez d'autorité au chef de l'Etat.

3. — Il se retira dans le Nord, où il se fit proclamer **roi d'Haïti** sous le nom de **Henri Ier.**

4. — Comme c'était très mal ce qu'il avait fait, le Sénat le mit hors la loi et nomma **Pétion** Président d'Haïti.

5. — Christophe fit la guerre à Pétion et assiégea Port-au-Prince en deux fois.

6. — Ayant vu qu'il ne pouvait vaincre Pétion, il s'en alla vivre en paix dans son royaume du Nord. Il avait fixé sa résidence à **Milot,** qui est aujourd'hui une commune de l'arrondissement du Cap-Haïtien et où l'on voit encore les ruines de son magnifique palais de **Sans-Souci.** Christophe avait fait construire aussi, dans la même région, au sommet d'un morne de plus de 700 mètres, la fameuse **citadelle Laferrière,** dont on admire encore les ruines imposantes.

7. — Quoique très despote, Christophe était un habile administrateur. Il avait établi dans le Nord un gouvernement stable et l'avait sérieusement organisé. Il avait fondé de nombreuses écoles, et les parents qui négligeaient d'y envoyer leurs enfants étaient sévèrement punis. Il entreprit aussi de grands travaux d'utilité générale, s'occupa notamment de la création et de l'entretien des routes publiques et développa l'agriculture et l'industrie. C'est dans les

manufactures royales qu'on fabriquait, en grande partie, les armes et munitions ainsi que l'équipement destinés aux troupes. Si l'on tient compte des conditions de l'époque, de pareils résultats étaient tout simplement merveilleux.

Christophe ne voulait pas voir de gens oisifs dans son royaume. Il exigeait que chaque citoyen eût un métier. C'était très dangereux de passer son temps à ne rien faire. Le Roi ne badinait pas avec les paresseux.

XXVIII. — PÉTION FONDE DES ÉCOLES POUR L'INSTRUCTION DU PEUPLE ET DISTRIBUE DES TERRES AUX PAYSANS

1. — Pétion était bon et sage, — si bon, qu'on l'avait surnommé **« Papa bon cœur »**. Il fit beaucoup de bien à ses concitoyens. C'est lui qui rendit le paysan haïtien propriétaire du sol qu'il venait de conquérir par les armes. Il fit morceler les grandes habitations



Le monument de Pétion à Port-au-Prince (Place Pétion).

des anciens colons français et en distribua les lots, dont l'importance variait selon les grades, aux officiers de l'armée et à chaque vétéran de la guerre de l'indépendance. Ce bienfait considérable lui assura la sympathie et la reconnaissance populaires.

Il comprit aussi la nécessité de répandre l'instruction parmi la jeunesse du pays et y consacra ses

meilleurs efforts. On lui doit la fondation du lycée national de Port-au-Prince, appelé depuis **lycée Pétion.**

Il encouragea le commerce et l'agriculture.

2. — Pétion mourut le 29 mars 1818, à l'âge de quarante-huit ans. Comme il était très aimé dans le peuple, sa mort fut une consternation générale.

VXIX. — LA PRÉSIDENCE DE JEAN-PIERRE BOYER. — L'ILE ENTIÈRE FORME UN SEUL ÉTAT. — LA FRANCE RECONNAIT L'INDEPENDANCE D'HAITI

1. — C'est le général **Jean-Pierre Boyer,** commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince, qui fut élu Président d'Haïti à la mort de Pétion.

2. — Deux ans après, en 1820, Christophe mourait à son tour. L'île entière ne forma plus alors **qu'un seul Etat,** car les habitants de la partie de l'Est, c'est-à-dire les Dominicains, après la fusion entre le Nord et l'Ouest, s'étaient spontanément réunis à la République d'Haïti au mois de février 1822.

3. — D'autres événements mémorables marquèrent la présidence de Boyer.

En 1825, la France reconnut l'**indépendance d'Haïti** moyennant une indemnité de **cent cinquante millions de francs.**

C'est Boyer qui promulgua les différents codes haïtiens (**code civil, code de procédure civile, code pénal, code d'instruction criminelle, code rural,** etc.) et dota le pays d'une organisation judiciaire.

Un tremblement de terre, qui fit des dégâts considérables dans plusieurs villes de la République, détruisit presque complètement la ville du Cap-Haïtien, le 7 mai 1842. Des milliers de personnes furent ensevelies sous les ruines.

4. — Au mois de janvier 1843, une insurrection éclata dans le Sud contre le Président Boyer.

5\. — Les insurgés furent victorieux et Boyer fut obligé de quitter Haïti.

6\. — Boyer mourut à **Paris** en 1850, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

XXX. — LES SUCCESSEURS DE BOYER. — LES DOMINICAINS SE SÉPARENT DES HAITIENS ET CONSTITUENT UN ÉTAT INDÉPENDANT

1. — Après Boyer, il y eut **quatre Présidents d'Haïti** qui ne furent pas chacun plus d'un an au pouvoir.

Ces quatre Présidents sont :

1. — **Charles Hérard aîné** 1843-1844
2. — **Philippe Guerrier** 1844-1845
3. — **Louis Pierrot** 1845-1846
4. — **Jean-Baptiste Riché** 1846-1847

2. — La révolution qui éclata dans la plaine de Cayes, sur l'habitation **Craslin,** le 27 janvier 1843, contre le Président Boyer, eut pour chef le commandant **Rivière Hérard.** C'est lui qui devint Président, sous le nom de **Charles Hérard aîné.**

3. — C'est pendant la présidence de Ch. Hérard que la **partie de l'Est,** l'ancienne colonie espagnole, se détacha de la République d'Haïti pour se constituer en **Etat indépendant,** le 27 février 1844.

Cet Etat est aujourd'hui la **République Dominicaine.**

4. — Le Président Charles Hérard était devenu vite impopulaire. On lui reprochait de n'avoir pas tenu les belles promesses de réforme administrative et de liberté politique qu'il avait faites à la nation comme chef de la révolution de 1843. Les paysans

du Sud s'armèrent bientôt contre lui, et, sous le nom de **Piquets,** répandirent pendant quelque temps la terreur dans les villes du département du Sud.

5. — Le mouvement des **Piquets** amena la chute de Charles Hérard aîné. Celui-ci fut remplacé, le 8 mai 1844, par le vieux général **Philippe Guerrier,** âgé de plus de quatre-vingts ans, qui mourut l'année suivante, le 15 avril 1845, à Saint-Marc, où il avait fixé sa résidence.

C'est Philippe Guerrier qui fonda les lycées du Cap et des Cayes et qui organisa les premiers conseils communaux.

6. — Le successeur de Guerrier, le général **Jean-Louis Pierrot,** est connu surtout pour avoir, de sa propre autorité, fixé le siège du Gouvernement au Cap-Haïtien et pour son idée impopulaire de faire campagne contre les Dominicains.

Il n'offrit aucune résistance à la conspiration militaire qui éclata contre lui au mois de février 1846, et le général **Jean-Baptiste Riché,** un vétéran de la guerre de l'indépendance, fut proclamé Président, sans aucune difficulté, par les troupes des garnisons de Port-au-Prince et de Saint-Marc.

7. — On attendait beaucoup du gouvernement de Riché. Tout le monde vantait le patriotisme et la bonne volonté du nouveau Président. Malheureusement, le sort ne lui permit pas de réaliser les bienfaits qu'il avait rêvés pour son pays. Il mourut subitement, le 27 février 1847. Sa présidence n'avait duré qu'une année.

XXXI. — SOULOUQUE. — LE SECOND EMPIRE HAITIEN. — LES CAMPAGNES DE L'EST

1\. — Lorsque Riché mourut, le Sénat élit le général **Soulouque** président d'Haïti, le 1er mai 1847.

2\. — Après deux années de présidence, Soulouque se fit proclamer **Empereur d'Haïti,** sous le nom de **Faustin Ier.**

3\. — La grande pensée du règne de Soulouque était le rétablissement de l'unité de gouvernement dans l'île entière, comme cela existait sous le président Boyer. Mais comme les Dominicains n'entendaient plus rentrer dans le giron de la République d'Haïti, il fallait les y contraindre. Une première campagne fut décidée. Elle fut heureuse au début. Les Dominicains furent battus par les Haïtiens dans toutes les rencontres. Mais bientôt, grâce à l'indiscipline de notre armée et à l'impéritie de ses chefs, les Haïtiens furent complètement défaits à la bataille d'**Oeva** (avril 1849).

La nouvelle campagne entreprise par l'empereur Faustin Ier, en décembre 1855, contre les Dominicains accusés de vouloir annexer leur pays à l'étranger, ne fut pas plus heureuse. L'armée haïtienne était peut-être alors plus disciplinée et mieux entraînée qu'en 1849, mais les services auxiliaires n'existaient presque pas. Nos pauvres soldats manquaient de tout.

D'un autre côté, les esprits, à l'arrière, étaient très agités. Le mécontentement contre le régime

augmentait partout. Soulouque comprit le danger et abandonna la campagne. Il rentra à Port-au-Prince le 14 février 1856.

Le 22 décembre 1858, le général Aimé Legros prit les armes aux Gouaïves en faveur du général **Fabre Geffrard,** chef de l'état-major de l'Empereur.

4. — Le 15 janvier 1859, l'**Empire** fut renversé et la **République proclamée.**

5. — L'Empereur prit le chemin de l'exil.

6. — Il revint en Haïti en 1867, et mourut au Petit-Goâve, sa ville natale, au mois de juillet de la même année.

XXXII. — LA RESTAURATION DE LA RÉPUBLIQUE. — PRÉSIDENCE DE GEFFRARD

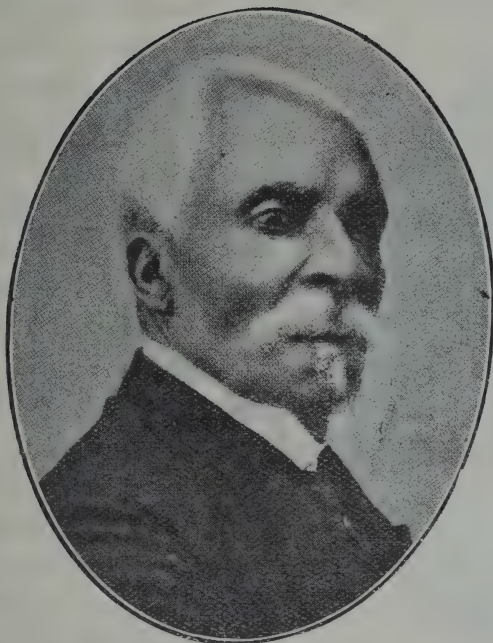
1. — **Fabre Geffrard** devint Président d'Haïti à la chute de l'Empire.

2. — De nombreux progrès furent accomplis pendant son administration.

3. — Geffrard est incontestablement le chef d'Etat qui a le plus fait pour développer l'instruction publique en Haïti. Il fonda des écoles partout, dans les villes et dans les campagnes. Il encouragea l'industrie et l'agriculture, releva le prestige de l'armée haïtienne, fit le **Concordat,** c'est-à-dire une convention avec le **Pape** pour l'organisation du culte catholique en Haïti.

4. — Malgré ses louables efforts pour lancer le pays dans la véritable voie du progrès et de la civilisation, on ne cessa pas, pendant toute la durée de sa présidence, de conspirer et de fomenter des insurrections contre son gouvernement. Une de ces conspirations a eu un caractère particulièrement odieux. Tandis qu'une des filles de Geffrard, qui venait de se marier, M[me] Manneville-Blanfort, lisait un soir dans son salon, des conjurés l'abattirent traîtreusement.

5. — Parmi les meilleurs ministres de Geffrard, il faut citer **François-Elie Dubois.** Il apporta à l'œuvre de l'organisation de l'enseignement dans notre pays un dévouement, une énergie et un sens pratique



qui en font un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

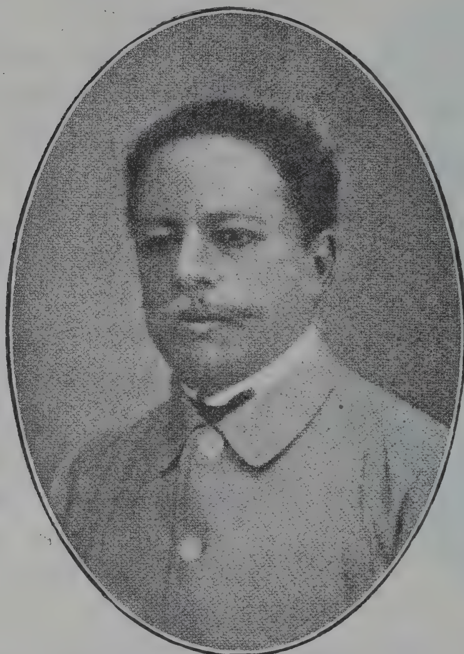
6. — A la suite d'une mutinerie du fameux régiment des tirailleurs de **la Garde,** resté jusque-là très dévoué à Geffrard, celui-ci donna sa démission et s'embarqua pour la Jamaïque, avec sa famille, dans la nuit du 13 mars 1867.

Le général **Antoine Simon,** élu président de la République par l'**Assemblée Nationale,** le 17 décembre 1908, pour une période de sept ans, fut renversé moins de trois ans après, par une révolution. Il fut remplacé, le 14 août 1911, par M. **Cincinnatus Leconte,** ancien ministre des Travaux publics.



M. Cincinnatus Leconte.

7. — Le 8 août 1912, à 3 heures du matin, le Palais National, où se trouvaient, malheureusement, d'importants dépôts de poudre, fit explosion, et M. **Leconte** périt dans la catastrophe, qui coûta la vie à plus de trois cents soldats.



M. Tancrède, Auguste.

Le même jour, à 11 heures du matin, l'**Assemblée nationale** se réunit et procéda à l'élection d'un nouveau président. C'est M. **Tancrède Auguste,** ancien ministre de l'Intérieur, qui obtint **la majorité des suffrages.**

Après être resté seulement neuf mois au pouvoir, Tancrède Auguste mourut le 2 mai 1913.

XVXXIII. — **LES SUCCESSEURS DE GEFFRARD. — I. SYLVAIN-SALUAVE, 1867-1870. — LES PIQUETS.**

1. — **Sylvain Saluave,** chef de l'insurrection qui éclata au Cap, en mai 1865, contre Geffrard, fut son successeur à la présidence de la République.

2. — De 1867 à 1870, c'est-à-dire pendant tout le temps que Saluave resta au pouvoir, le pays fut déchiré par la plus terrible de nos guerres civiles, la guerre des **cacos.**

3. — On appelait **cacos** les paysans du Département du Nord, qui, les premiers, s'étaient révoltés contre Saluave. Plus tard, le terme se généralisa, et on désigna sous le nom de **cacos** tous les ennemis du Gouvernement.

4. — Les **Piquets** ou Département du Sud, avaient pris le parti de Saluave. Alors, comme on l'avait fait pour les cacos, on appela bientôt **Piquets** tous les partisans du Gouvernement.

5. — Le pays se trouva donc divisé en deux camps : les **Cacos,** d'un côté, et les **Piquets,** de l'autre.

6. — Enfin, le 18 Décembre 1869, les Cacos, ayant à leur tête les généraux Boisrond Canal et Brice, opérèrent un débarquement à Port-au-Prince et s'en rendirent maîtres après une lutte acharnée.

7. — La partie était perdue pour Saluave.

Arrêté à la frontière par le général Dominicain **Cabral** et remis aux autorités révolutionnaires haïtiennes, il passa par un Conseil de guerre, fut condamné à mort et fusillé à Port-au-Prince le 15 janvier 1870.

XXXIV. — NISSAGE-SAGET, 1870-1874.

UNE PRESIDENCE HEUREUSE

1. — Le général **Nissage-Saget,** le successeur de Saluave, eut une présidence heureuse. Il a été élu par l'Assemblée Nationale le 19 mars 1870, pour une période de quatre ans.

2. — Des réformes utiles furent accomplies sous son administration. L'ordre dans les finances, le contrôle sévère des dépenses publiques, le respect des lois, le règne de la liberté, assurèrent à notre pays une prospérité générale qu'il n'a pas retrouvée depuis.

3. — A l'expiration de son mandat, le 15 mai 1874, le président Saget, son successeur n'ayant pu être élu à temps, remit le pouvoir au Conseil des Secrétaires d'Etat, conformément à la Constitution et se retira à Saint-Marc, sa ville natale, où il mourut le 7 avril 1880.

XXXV. — MICHEL DOMINGUE, 1874-1876.

LE GOUVERNEMENT EST AUX MAINS DE SEPTIMUS RAMEAU. — HAITI RECONNAIT, PAR TRAITÉ, L'INDÉPENDANCE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — L'EMPRUNT DOMINGUE. — LA MORT TRAGIQUE DES GÉNÉRAUX MONPLAISIR PIERRE ET BRICE.

1. — Nissage-Saget fut remplacé à la présidence de la République le 11 juin 1874, par le général **Michel Domingue,** qui était commandant du Département du Sud.

2. — S'étant bien rendu compte qu'il n'avait pas les aptitudes nécessaires pour administrer, Domingue avait presque laissé le soin des affaires politiques à son neveu **Septimus Rameau,** qui avait le titre de vice-président du Conseil des Secrétaires d'Etat.

3. — C'est sous la présidence de Domingue que Haïti a définitivement reconnu l'indépendance de la République Dominicaine, en signant avec le pays voisin le traité d'amitié, de Commerce et de navigation du 9 novembre 1874.

4. — Après le fameux emprunt de 1875, connu sous le nom de **Emprunt Domingue** et qui fut une scandaleuse affaire financière, le mécontentement général qui existait déjà contre le Gouvernement, grandit de plus en plus.

5. — Un mois après la mort tragique des généraux **Monplaisir Pierre** et **Brice,** qui avaient résisté par

les armes à un ordre illégal d'arrestation, une émeute éclata à Port-au-Prince le 15 avril 1876, qui renversa le Gouvernement.

Septimus Rameau fut tué dans la rue.

XXXVI. — **BOISROND CANAL, 1876-1879.**

ÉLECTION DE BOISROND CANAL. — CARACTERE DE SON ADMINISTRATION. — BOYER-BAZELAIS ET SES AMIS PRENNENT POSITION CONTRE LE GOUVERNEMENT. — LUTTES PARLEMENTAIRES. — MENEES RÉVOLUTIONNAIRES.

1. — Deux candidats, les citoyens **Boisrond Canal** et **Boyer Bazelais,** se trouvèrent en présence pour succéder à Domingue comme Président d'Haïti. C'est Boisrond Canal qui fut choisi par l'Assemblée Nationale le 17 juillet 1876.

2. — Le peuple haïtien trouva, dans le Gouvernement de Boisrond Canal, une administration honnête et éclairée, respectueuse de ses libertés et de ses intérêts. Les principaux traits qui la caractérisent, en effet, sont : la gestion intègre des finances publiques, la garantie sérieuse des droits du citoyen, la régularité et l'économie dans les dépenses, une distribution impartiale de la justice.

3. — Malheureusement, les amis de Bazelais, qui ne pouvaient se consoler de l'échec de la candidature de leur chef aux élections de 1876, s'étaient constitués les adversaires systématiques du Gouvernement de Boisrond Canal. Et le **parti libéral,** auquel appartenaient ces deux éminents Haïtiens, fut dès lors divisé.

4. — Les belles luttes parlementaires qui illustrèrent la tribune haïtienne sous la présidence de Boisrond

Canal, dégénérèrent bientôt en scènes tumultueuses. Libéraux-bazelaisistes et libéraux-canalistes ne tardèrent pas à se brouiller complètement, pendant que se fortifiait le **parti national** dont le chef, à la Chambre, était le grand écrivain et orateur haïtien **Demesvar Delorme.**

5. — Le 30 juin 1879, des coups de feu furent tirés à la Chambre, au cours d'une séance. Ce fut le signal d'une lutte sanglante entre les bazelaisistes et le Gouvernement.

6. — L'insurrection bazelaisiste, que rien ne justifiait, fut vaincue par le Gouvernement avec l'aide du **parti national.** Mais Boisrond Canal, ne voulant plus être en butte aux graves difficultés qu'il venait de traverser, décida d'abandonner le pouvoir le 17 juillet 1879.

XXXVII. — **LOUIS SALOMON, 1879-1888.**

FONDATION DE LA BANQUE NATIONALE D'HAITI. — MISSION D'OFFICIERS ET PROFESSEURS FRANÇAIS EN HAITI. — PAYEMENT DE L'INDEMNITÉ FRANÇAISE. — EXÉCUTION DE VINGT-HUIT CITOYENS HAITIENS, A SAINT-MARC ET AUX GONAIVES. — L'INSURRECTION DE BOYER-BAZELAIS, A MIRAGOANE; SON ÉCHO DANS DIVERSES VILLES DE L'OUEST ET DU SUD. — L'AFFAIRE DU 22 SEPTEMBRE 1883, A PORT-AU-PRINCE. — RÉÉLECTION DE SALOMON EN 1886. — PRISE D'ARMES DU GENERAL SEIDE THELEMAQUE AU CAP, EN 1888. — CHUTE DE SALOMON (10 AOUT 1888).

1. — Le 23 Octobre 1879, l'Assemblée Nationale procéda à l'élection du général **Louis Salomon,** comme Président d'Haïti, pour une période de sept années.

2. — Le successeur de Boisrond Canal fut un homme instruit et expérimenté. C'est sous son administration que fut fondée la **Banque Nationale d'Haïti,** chargée depuis du service de la trésorerie haïtienne, c'est-à-dire du soin d'encaisser les recettes de l'Etat et d'effectuer les dépenses du Gouvernement.

Une mission d'**officiers** pour l'instruction de l'armée et une mission de **professeurs** destinés aux divers lycées de la République furent recrutés en France sous son administration.

Il paya complètement la fameuse **indemnité française**, qui fut la rançon de l'Indépendance Nationale.

Les 6 et 7 mai 1882, à la suite d'une prise d'armes qui eut lieu à Saint-Marc, vingt-huit citoyens furent fusillés, dont quatorze à Saint-Marc et quatorze aux Gonaïves.

La révolte du 22 Septembre 1883 à Port-au-Prince fut étouffée dans le sang, le pillage et l'incendie.

4. — Les villes de Jacmel, de Jérémie, des Côtes-de-Fer, de Bainet, qui s'étaient mises en état de rébellion, tombèrent rapidement au pouvoir des troupes du Gouvernement.

Cependant, depuis plus de six mois, la petite ville de Miragoane tenait en échec les forces de Salomon. Boyer-Bazelais y avait opéré un débarquement, avec une centaine de ses amis et s'y était fortement retranché. Mais, à sa mort, survenue le 27 octobre 1883, tout fut perdu. La faible garnison, presque complètement décimée, n'eut plus qu'à capituler.

5. — De 1884 à 1888, la paix fut maintenue dans le pays.

Salomon, qui avait fait ses sept années au pouvoir, ayant eut la fâcheuse idée de se faire **réélire** en 1886, se trouva, le 5 août 1888, en face d'une nouvelle insurrection à réprimer. A la tête de ce mouvement, il y avait le Général Séide Thélémaque, Commandant de l'arrondissement du Cap Haïtien.

Le 10 août 1888, une révolution éclata à Port-au-Prince, et le Gouvernement fut renversé.

XXXVIII. — **FRANÇOIS LÉGITIME, 1888-1889.**

MORT TRAGIQUE DU GÉNÉRAL SEIDE THÉLÉMAQUE, DANS LA NUIT DU 28 SEPTEMBRE 1888. — GUERRE CIVILE ENTRE LE NORD ET LE SUD. — LÉGITIME, PRÉSIDENT. — CHUTE DU GOUVERNEMENT DE PORT-AU-PRINCE.

1. — Deux citoyens briguèrent la succession de Salomon à la présidence : **François Légitime** et **Séide Thélémaque.**

2. — La lutte entre ces deux candidats prit rapidement un caractère très grave. Dans la nuit du **28 septembre 1888** leurs partisans surexcités recoururent aux armes. Ce fut une terrible bagarre, qui dura jusqu'au matin et au cours de laquelle **Séide Thélémaque** fut tué.

3. — Les populations des Départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite protestèrent contre les malheureux événements de Port-au-Prince. Et ce fut bientôt **la guerre entre le Nord et le Sud du** pays.

4. — Dès le début de cette scission, Légitime avait été élu Président d'Haïti par les **constituants** de l'Ouest et du Sud réunis à Port-au-Prince.

5. — Cet acte exaspéra davantage les trois départements coalisés. Après **neuf mois** d'une lutte sanglante, **le Gouvernement de Port-au-Prince** fut vaincu.

XXXIX. — FLORVIL HYPPOLITE, 1889-1895

CRÉATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — LE GOUVERNEMENT ENTREPREND LA CONSTRUCTION DE NOMBREUX ÉDIFICES. — RÉPRESSION SANGLANTE DES TENTATIVES D'INSURRECTION. — MORT D'HYPPOLITE.

1. — Le 9 Octobre 1889, une Assemblée Constituante réunie aux Gonaïves, après avoir voté une nouvelle Constitution, confia au général **Florvil Hyppolite,** qui avait été le chef du mouvement protestataire contre Légitime, la présidence de la République.

2. — Sous son administration, une certaine impulsion fut donnée aux travaux publics. La nouvelle Constitution avait d'ailleurs créé dans ce but un ministère spécial. De nombreux édifices destinés aux services de l'Etat ou des communes furent construits : Marchés, Douanes, Fontaines publiques, Maisons d'écoles, Bureaux d'Administration, Hôtels d'arrondissements, etc.

Malheureusement, la question des **routes publiques** ne parut pas avoir eu, dans ce mouvement utile toute l'importance qu'elle méritait, ce qui fit que nos pauvres paysans ne tirèrent pas alors grand avantage des grosses dépenses, souvent exagérées, que nécessitaient les travaux entrepris.

3. — Hyppolite ne recula pas devant les moyens les plus violents pour se maintenir au pouvoir. L'insurrection du 28 mai 1891, à Port-au-Prince, fut impi-

toyablement réprimée. Pendant quatre jours, la capitale vécut sous la terreur des exécutions sommaires.

4. — Hippolyte mourut subitement, le 24 mars 1895, en se mettant en route pour Jacmel, où venait d'éclater une révolte.

XL. — SIMON-SAM, 1895-1902.

1. — Le successeur de Florvil Hyppolite à la présidence de la République fut le général **Simon Sam,** son Ministre de la Guerre. Il fut élu par l'Assemblée Nationale le 31 mars 1895.

2. — Son Gouvernement n'eut à réprimer aucune insurrection organisée. De temps en temps, l'autorité militaire opérait des arrestations de citoyens soupçonnés à tort ou à raison, de conspiration. Une police active parvint ainsi à déjouer toutes les entreprises révolutionnaires. La règle de Sam semble avoir été qu'il vaut mieux prévenir les insurrections que d'avoir à les réprimer.

3. — Au mois de Décembre 1897, un incident plutôt banal, entraîna le Gouvernement haïtien dans une très grave complication avec l'Allemagne. C'est ce qu'on appelle **l'affaire Lüders.** Deux navires de guerre allemands entrèrent dans la rade de Port-au-Prince dans la matinée du 6 Décembre 1897 et se mirent en position de bombarder la ville, si les conditions humiliantes de l'ultimatum qui avait été lancé n'étaient pas acceptées. En dépit du sentiment populaire qui se manifesta ouvertement pour la résistance, le Gouvernement céda. Ce fut une très dure épreuve pour l'orgueil national.

4. — Simon Sam se retira du pouvoir le 17 mai 1902, trois jours avant la date constitutionnelle de l'échéance de son mandat.

XLI. — NORD ALEXIS, 1902-1908. ANTOINE SIMON, 1908-1911. CINCINNATUS LECONTE, 1911-1912 TANCREDE AUGUSTE, 1912-1913.

1. — La situation politique au départ de Sam, était assez embrouillée. L'Assemblée Nationale, très impopulaire en raison de son origine, avait été mise en effet, dans l'impossibilité de procéder à l'élection du Président de la République. Une période révolutionnaire s'était ainsi ouverte. Un Gouvernement provisoire fut nommé, qui ordonna de nouvelles élections législatives.

La bataille électorale donna lieu à des événements regrettables qui provoquèrent de nouveau la guerre civile dans le pays.

Il y avait trois candidats à la présidence : **Callisthène Fouchard, Antenor Firmin** et **Senèque Monplaisir Pierre.** Ce fut un quatrième, le Général **Nord Alexis** qui, acclamé par ses troupes victorieuses de l'insurrection de Firmin, dans l'Artibonite, et dans quelques villes du Nord, fut élu par l'Assemblée Nationale, le 21 Décembre 1902.

2. — Il y a eu, au cours de ces événements de 1902, un admirable trait d'héroïsme qui mérite de rester dans la mémoire des générations.

L'aviso de guerre haïtien, la **Crête-à-Pierrot,** commandé par le vice-amiral **Killick,** s'était mis au service de la cause de Firmin. Le Gouvernement provisoire l'ayant déclaré pirate, une canonnière allemande, le « **Panther** », reçut l'ordre de le capturer à la suite d'un incident de saisie de cargaison

d'armes et de munitions expédiées sur un navire allemand, au Cap Haïtien, par le Gouvernement provisoire de Port-au-Prince. La « Crête-à-Pierrot » était à l'ancre dans la rade des Gonaïves. Lorsque le « Panther » arriva pour opérer sa capture facile Killick, qui était à terre, se rendit rapidement à bord et fit débarquer tout l'équipage. Seul le médecin du bord, le docteur Cole, refusa d'obéir et réclama l'honneur de mourir près de son chef. L'amiral se drapa dans les plis du drapeau national, s'approcha de la poudrière et fit sauter son bateau plutôt que de le laisser tomber aux mains de l'étranger.

3. — Le 1er Janvier 1904, il y avait **cent ans** que notre pays avait proclamé son indépendance. Le Gouvernement ne voulut pas rester indifférent à la commémoration de cette date glorieuse. Sur l'emplacement même de la maison où avait été signé, aux Gonaïves, l'acte de l'Indépendance, il fit construire le **Palais du Centenaire.** On y organisa des fêtes auxquelles le Président Nord Alexis assista en personne, malgré une situation politique et financière des plus précaires.

D'un autre côté, l'**Association Nationale du Centenaire** qui, depuis plus de dix ans, entretenait dans le cœur de la Nation, le sentiment de la reconnaissance envers nos immortels aïeux, faisait ériger sur le Champ-de-Mars de Port-au-Prince la première statue de **Jean-Jacques Dessalines.**

L'inauguration de cette statue donna lieu à une très impressionnante manifestation du patriotisme haïtien.

4. — Après avoir vaincu une nouvelle insurrection de Firmin aux Gonaïves, en Janvier 1908, et étouffé dans l'œuf un vaste complot ourdi contre lui, à Port-au-Prince, au mois de Mars de la même année, le Gouvernement, devenu de plus en plus impopulaire, fut renversé le 12 Décembre 1908 par la révolution qui avait éclaté aux Cayes, le 19 Novembre 1908, et qui eut pour chef le Général **Antoine Simon,** Délégué militaire dans le Département du Sud.

XLII. — MICHEL ORESTE (4 mai 1913-27 janvier 1914) ORESTE-ZAMON (Février 1914-octobre 1914) DAVILMAR THEODORE (novembre 1914-février 1915) VILBRUN GUILLAUME SAM (mars 1915-juillet 1915)

1. — C'est le Sénateur **Michel-Oreste** qui, le 4 mai 1913, fut appelé par l'Assemblée Nationale à succéder à Tancrède Auguste.

Le nouveau président était à la fois, un juriste, un professeur et un parlementaire. Aussi, pour l'opinion progressiste du pays, son avènement au pouvoir signifiait l'établissement définitif ou gouvernement civil en Haïti. Vain espoir! Huit mois ne s'étaient pas écoulés qu'une insurrection éclatait dans le Nord, à **Valière,** où les **Cacos** avaient leur quartier général et qu'une commune de l'arrondissement de Port-au-Prince, **Thomazeau,** répondant au mouvement du Nord' se mettait en état de rébellion.

Michel Oreste donna sa démission et s'embarqua pour l'Etranger le 27 Janvier 1914.

2. — De Février 1914 à Juillet 1915, on peut dire que ce fut l'anarchie à jets continus dans le pays.

Trois Présidents, portés au pouvoir par des bandes révolutionnaires, essayèrent vainement de s'y maintenir. Ce furent : 1° **Oreste-Zamor** (février 1914 à octobre 1914) ; 2° **Davilmare Théodore** (novembre 1914 à février 1915), et 3° **Vilbrun Guillaume Sam** (mars 1915 à juillet 1915).

XLIII. — INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS DANS LES AFFAIRES INTÉRIEURES DE LA RÉPUBLIQUE D'HAITI.

1. — Le territoire de notre pays est occupé, depuis le 28 juillet 1915, par les forces militaires des Etats-Unis d'Amérique.

2. — Une convention, conclue le 16 Septembre 1915, entre la République d'Haïti et les Etats-Unis d'Amérique, définit les buts de l'intervention américaine et fixe les obligations respectives des deux hautes parties. Cette Convention doit rester en vigueur pendant dix années.

3. — Le 8 août 1915, M. **Sudre Dartiguenave,** alors Président du Sénat, a été élu, par l'Assemblée Nationale, Président d'Haïti pour une période de sept ans. Son mandat a pris fin le 15 mai 1922.

4. — Dans sa séance du 10 avril 1922, le **Conseil d'Etat** a appelé M. **Louis Borno,** ancien Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, à remplacer M. Dartiguenave.

M. **Louis Borno est le Président actuel de la République.**

XLIV. — **L'AVENIR D'HAITI**

1. — Notre pays deviendra l'un des plus beaux pays du monde quand on aura accompli toutes les réformes et réalisé tous les progrès qu'il attend.

2. — La construction des routes publiques et des chemins de fer, le relèvement de l'agriculture, l'embellissement de nos villes, l'instruction primaire largement répandue, le travail organisé et respecté, l'ordre et le bien-être **dans la paix :** voilà surtout ce que le pays réclame dans sa situation actuelle.

3. — Enfants, vous serez **les citoyens de demain.** Vous aurez des devoirs envers **la patrie.** Tous, vous devez vous montrer, dès maintenant, des élèves **laborieux et sages,** afin de pouvoir lui être utiles un jour.

4. — La Patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour devenir **grande et belle.**

5. — **Aimer et servir la Patrie, c'est obéir à ses lois, respecter ses institutions, honorer ses grands hommes, conserver toutes ses traditions de gloire, veiller à son autonomie et travailler, chacun dans sa sphère, à son progrès matériel et moral.**

6. — Notre Pays attend tout de l'avenir.

7. — N'oubliez pas, chers petits Haïtiens, que vous êtes l'**avenir.**

L'Année Enfantine de Géographie d'Haïti

I. — PREMIERES NOTIONS

1. **LA TERRE.** — La **Terre** est ronde comme une boule. Elle tourne sur elle-même en 24 heures et autour du Soleil en 365 jours et huit heures.

C'est le Soleil qui l'éclaire.

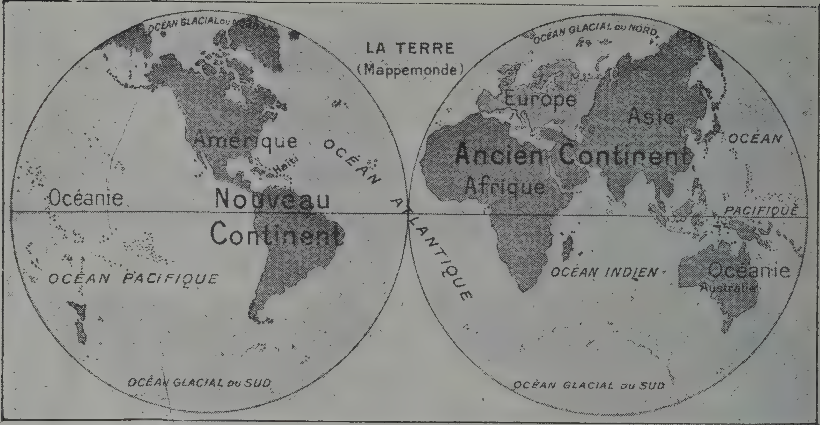
2. **LA GEOGRAPHIE.** — La **géographie** est la description de tout ce qu'il y a à la surface de la terre.

La surface de la terre est représentée au moyen de **globes** et de **cartes.** On appelle **mappemonde** une carte représentant toute la terre.

3. — La surface de la terre se compose de **terres** et **d'eau.**

Les **trois quarts** de la surface terrestre sont recouverts par les **eaux.** Les **terres** n'en occupent que le **quart.**

4. **LES MERS.** — Une grande étendue d'eau s'appelle **mer** ou **océan.** Il y en a cinq principales : l'océan


LA TERRE
(Mappemonde)
OCÉAN GLACIAL du NORD
OCÉAN GLACIAL du NORD
Amérique
Haïti
Océanie
Nouveau
Continent
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN GLACIAL du SUD
OCÉAN ATLANTIQUE
Europe
Asie
Ancien Continent
Afrique
OCÉAN
PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
Océanie
Australie
OCÉAN GLACIAL du SUD

Pacifique; l'océan **Atlantique;** l'océan **Indien;** l'océan **Glacial du Nord;** l'océan **Glacial du Sud.**

L'eau de la mer est salée. De nombreux animaux y vivent.

5. **LES CONTINENTS ET LES PARTIES DU MONDE.** — On appelle **continent** une très grande étendue de terre. Il y a deux continents : l'**Ancien Continent** et le **Nouveau Continent.**

L'Ancien Continent est divisé en trois parties : l'**Europe,** l'**Asie,** l'**Afrique.**

Le Nouveau Continent se compose de l'**Amérique.**

Il y a une cinquième partie du monde qui s'appelle **Océanie** ou **Australasie.**

Haïti est en Amérique.

6. — **POINTS CARDINAUX.** — Il y a **quatre points cardinaux :** 1° le **Levant, Est** ou **Orient,** c'est le point du ciel où le soleil se lève; 2° le **Couchant, Ouest** ou **Occident,** c'est le point où le soleil se couche; 3° le **Nord** ou **Septentrion,** c'est le point du ciel qu'on a **devant soi** quand on a le Levant à sa **droite** et le Couchant à sa **gauche;** 4° le **Sud** ou **Midi,** c'est le point qu'on a **devant soi** quand on

a le Levant à sa **gauche** et le Couchant à sa **droite.** Sur les cartes, le Nord est en **haut;** le Sud en **bas;** l'Est à **droite** et l'Ouest à **gauche.**

Sur les cartes, le Nord est en **haut;** le Sud en **bas;** l'Est à **droite** et l'Ouest à **gauche.**


Montagnes
Source
Vallée
Plateau
Lac
Port
Affluent
Rivière
Phare
Rive droite
Rive gauche
Vallée
Cap
Fleuve
Confluent
Source
Embouchure
Plaine
Rivière
Collines
Isthme
Volcan
Presqu'ile
Falaises
Ile
Golfe
Presqu'ile
OCÉAN
Détroit
Baie
MER
Côtes
Désert

II. — LES TERMES GEOGRAPHIQUES

1. — Une **île** est une terre entourée d'eau de tous côtés. **Haïti** est une **île.** Un **archipel** est une réunion d'îles. Cuba, Haïti, la Jamaïque, Porto-Rico, etc., forment un archipel, appelé les **Antilles.**

2. — Une **presqu'île** ou **péninsule** est, comme le nom l'indique, une terre qui est **presque une île.** La presqu'île des **Baradères** n'est attachée au territoire du **département du Sud** que par un côté.

3. — Un **lac** est le contraire d'une île : c'est une étendue d'eau entourée de terre de tous côtés. On donne le nom d'**étang** à un petit lac.

4. — Un **détroit** ou **canal** est une portion de mer resserrée entre deux terres. Un **isthme** est le contraire d'un détroit : c'est une bande de terre resserrée entre deux mers.

5. — Un **golfe** est une partie de mer qui s'avance dans la terre. Une **baie** est un petit golfe. Un **port** est une baie que les hommes, par des travaux tels que **wharfs, quais, jetées,** ont aménagée pour recevoir les navires et les protéger.

6. — Un **cap** ou **promontoire** est le contraire d'un golfe : c'est une **pointe** de terre qui s'avance dans la mer.

7. — On appelle **rivage, côte** ou **littoral,** les bords de la mer, c'est-à-dire toute partie de terre baignée par la mer.

8. — Une **montagne** ou **morne** est une masse de terre très élevée.

Quand plusieurs montagnes se suivent et sont reliées entre elles, elles forment une **chaîne de montagnes.** Le **morne La Selle** est composé de plusieurs montagnes.

Une **colline** est une petite montagne.

9. — Une **vallée** est une étendue de terre encaissée entre deux montagnes ou deux collines.

Un **volcan** est une montagne qui, à de certaines époques, vomit des flammes et des roches fondues appelées **laves.**

10.— Une **plaine** est une vaste étendue de terrain plat. C'est le contraire de la montagne. Un **plateau** est une plaine élevée.

11.— Un **fleuve** est un grand cours d'eau qui se jette directement dans la mer.

Une **rivière** est un cours d'eau, moins important qu'un fleuve, se jetant dans un fleuve, dans une autre rivière ou dans la mer.

L'eau des pluies, en coulant, forme des **ruisseaux**; la réunion de plusieurs ruisseaux forme une **rivière**; la réunion de plusieurs rivières forme un **fleuve.**

On appelle **source** d'un fleuve, d'une rivière ou d'un ruisseau l'endroit où le cours d'eau commence à couler.

On appelle **embouchure** d'un fleuve l'endroit où le fleuve se jette dans la mer.

L'embouchure de l'**Artibonite** est à la **Grande-Saline.**

L'**affluent** d'un fleuve ou d'une rivière, c'est tout cours d'eau qui se jette dans ce fleuve ou dans cette rivière. On appelle **confluent,** d'un mot qui signifie **couler ensemble,** l'endroit où deux cours d'eau se réunissent pour n'en former qu'un seul.

On appelle **rives** les bords d'un fleuve ou d'une rivière.

Le **bassin** d'un fleuve est l'étendue de pays arrosée par ce fleuve.


AMÉRIQUE
PHYSIQUE ET POLITIQUE
ASIE
Détroit de Béring
Nord
Groenland (D)
Islande (D)
Iles Britanniques
France
EUROPE
AMÉRIQUE DU NORD
Canada
Terre-Neuve (A)
Algérie (F)
San Francisco
États-Unis
Mississipi
New York
Washington
AFRIQUE
Mexique
Haïti
Porto Rico (EU)
Cuba
Guadeloupe (F)
Martinique (F)
Sénégal (F)
OCÉAN
Jamaïque (A)
Antilles
OCÉAN
AMÉRIQUE CENTRALE
Ouest
Est
Isthme de Panama
Colombie
Guyane
Brésil
ATLANTIQUE
PACIFIQUE
AMÉRIQUE DU SUD
Rio de Janeiro
Chili
République
Argentine
Sud
Légende
Limites d'États
(A) à l'Angleterre
(D) au Danemark
(EU) aux États-Unis
(F) à la France

III. — HAITI

L'île d'Haïti. — Notre pays, c'est **Haïti.**

Haïti est une île de l'**Amérique.**

Haïti fait partie de l'**Archipel des Antilles.**

Cuba, la **Jamaïque, Porto-Rico,** la **Guadeloupe,** la **Martinique, Saint-Thomas,** etc., font aussi partie de cet archipel et sont semées sur la mer tout autour d'Haïti.

Cuba est une république indépendante comme Haïti. Les autres appartiennent à des nations étrangères.

Cuba a pour capitale **La Havane;** la **Jamaïque** a pour ville principale **Kingston;** la **Guadeloupe, Pointe-à-Pitre;** la **Martinique, Saint-Pierre; Porto-Rico, Saint-Jean.**

L'île d'Haïti est baignée, au Nord, par l'**Océan Atlantique;** au Sud, par la **mer des Antilles.**

Ces mers ont creusé profondément les côtes d'Haïti en y créant un très grand nombre de **baies,** où les vaisseaux trouvent un abri sûr contre la violence des vents.

La République d'Haïti. — L'île d'Haïti n'appartient pas tout entière aux **Haïtiens.**

Elle est, en effet, partagée entre deux Etats : à l'Ouest, la **République d'Haïti;** à l'Est, la **République Dominicaine,** capitale **Santo-Domingo.**

La ligne qui sépare les deux républiques s'appelle la **ligne frontière.** Elle part de la **baie de Mancenille,** au

Nord, et aboutit à la mer des Antilles, au Sud, un peu à l'Est du **Cap Mongon.**

Superficie. — La République d'Haïti occupe un territoire de 28.900 kilomètres carrés, représentant plus du tiers de la superficie totale de l'île.

La République d'Haïti est **18 fois plus petite** que la France; **266 fois** plus petite que les Etats-Unis d'Amérique.

Un pays ayant un petit territoire peut être très riche par le travail et la bonne conduite de ses habitants. La **Belgique,** un pays situé en **Europe,** n'est pas plus vaste que la République d'Haïti; mais elle est **très prospère** et, à cause de cela, **très respectée.**

ILES ADJACENTES

Tout près des côtes d'Haïti se trouvent quelques îles qui appartiennent également aux Haïtiens.

Ce sont :

1° L'**île de la Tortue,** en face de la ville de Port-de-Paix;

2° L'**île de la Gonave,** en face de la ville de Port-au-Prince;

3° Les deux îles **Cayemittes,** à quelque distance de la ville de Jérémie;


Echelle de 1/2.000.000
OCÉAN AT
CUBA
CANAL DE CUBA
Détroit de la Tortue
I. de la Tortue
PORT-DE-PAIX
DÉPARTEMENT DU NORD-OUEST
Môle St Nicolas
Cap à Foux
GONAÏVES
DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE
DÉPARTEMENT DU NORD
St Marc
Détroit de St Marc
Dajabon
GOLFE DE LA GONAVE
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
CANAL DE LA JAMAÏQUE
Détroit de la Gonave
PORT-AU-PRINCE
Baie de Port-au-Prince
DÉPARTEMENT DE L'OUEST
DÉPARTEMENT DU SUD
Jérémie
Anse d'Hainault
Tiburon
I. Navase
Anse-à-Veau
Miragoane
Aquin
LES CAYES
Les Coteaux
Port Salut
Île à Vaches
Jacmel
Cabo Rojo
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
1. Superficie : 28.830 kmq
2. Population : 2.500.000 hab

4° L'île **la Navase,** entre Haïti et la Jamaïque;

5° **L'Ile-à-Vaches,** en face de la ville des Cayes.

LES COTES D'HAITI

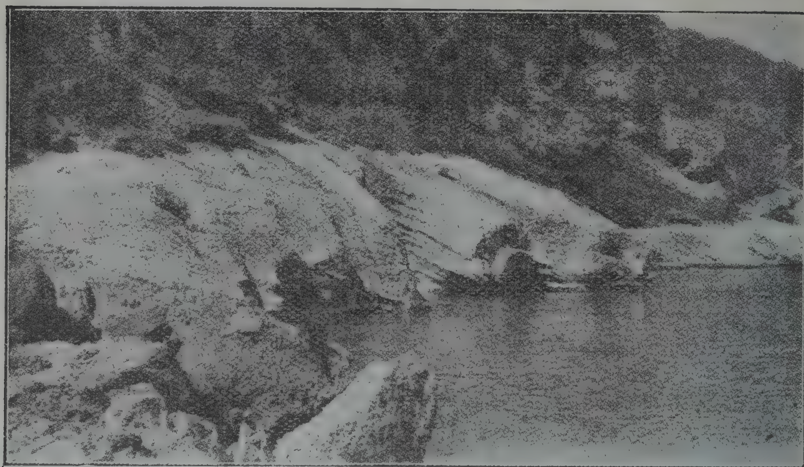
On trouve sur les côtes d'Haïti de nombreuses baies et pointes.



Sur les côtes d'Haïti. — Un effet des vagues.

Sur les côtes du Nord, on rencontre, en voyageant de l'Est à l'Ouest, la baie de **Fort-Liberté,** la baie de **Caracol,** la baie du **Cap-Haïtien,** la baie de l'**Acul,** la baie de **Port-de-Paix,** le cap Saint-Nicolas; puis, à partir du cap à Foux, la baie de **Henne,** la baie de **Gonaïves,** la baie de **Saint-Marc,** le cap Saint-Marc, le magnifique golfe de la Gonave, au fond duquel se trouve la baie de **Port-au-Prince.**

Le voyageur qui quitte Port-au-Prince pour aller vers le Sud rencontre successivement les baies de **Léogane,**



Une falaise près de Jérémie.

du **Petit Goâve,** de l'**Anse-à-Veau,** des **Baradères,** la presqu'île des Baradères, la baie des **Cayemittes,** la pointe de **Jérémie,** le cap de **Dame-Marie;** puis, en contournant



La Pointe de Jérémie.

la grande presqu'île du Sud, le cap des **Irois,** le cap **Tiburon,** la pointe à **Gravois,** la pointe de l'**Abacou,** la baie



- - - - - - - - - Frontières actuelles.

+ + + Frontières revendiquées par les Haïtiens.

des **Cayes,** la baie d'Aquin, le cap de **Bainet,** la baie de **Jacmel,** la baie de Saltrou, l'Anse-à-Pitres.

MONTAGNES D'HAITI

Il y a beaucoup de montagnes en notre pays. C'est pour cela que les Indiens lui avaient donné le nom d'**Haïti,** qui, dans leur langue, signifiait **pays montagneux.**

Au Nord se trouvent les montagnes de **Bayaha,** de **la Grande-Rivière,** de **Vallière,** le **Mont-Diable,** le **Morne d'Or,** le **Bonnet à l'Evêque,** au haut duquel s'élève la **Citadelle Laferrière,** la chaîne de la **Marmelade,** la chaîne de **Plaisance,** les **Montagnes Noires,** la **Coupe à l'Inde,** la chaîne des **Cahos** et le **Morne-au-Diable.**

Dans l'Ouest, on remarque les monts des **Grands-Bois,** le mont des **Orangers,** le morne **Pensez-y-Bien,** le mont **Terrible,** les monts des **Verrettes,** la chaîne des **Matheux.**

Au Sud, se dressent les montagnes de la **Selle,** la chaîne de la **Hotte,** la chaîne de **Macaya,** les montagnes de **Karatas,** et les monts **Cartaches.**

LES PLAINES D'HAITI

Entre ces montagnes s'étendent de vastes plaines très fertiles.

Les principales sont :

1° La **plaine du Nord,** où on cultive principalement la **canne à sucre** et le **café;**

2° La **plaine des Gonaïves,** produisant surtout du **riz** et du **coton;**

3° La magnifiique plaine de l'**Artibonite, arrosée par** le fleuve l'Artibonite;

4° La **plaine de l'Arcahaie,** couverte de bananeries;

5° La belle plaine du **Cul-de-Sac,** aux environs de Port-au-Prince;

6° La plaine de **Léogane,** bien cultivée;

7° La plaine des **Cayes,** riche en cultures diverses;

8° La plaine de **Jérémie,** où domine la culture **du** cacao.

COURS D'EAU ET LACS

Du flanc des montagnes d'Haïti s'échappent une infinité de cours d'eau.

Les uns roulent des eaux tumultueuses pendant **la** saison pluvieuse, mais sont desséchées pendant la saison sèche : ils sont formés par les **torrents.**

Les autres ont de l'eau toute l'année. Mais les uns et

les autres, à la suite des grandes pluies, ont parfois une telle quantité d'eau qu'ils quittent leurs **lits, débordent** et occasionnent des **inondations.**



Le Pont de Limonade (près le Cap Haïtien).
Ouvrage en ciment armé.

Les principaux cours d'eau d'Haïti sont :

1° Dans le Nord : la **Grande-Rivière du Nord,** la rivière du **Haut-du-Cap,** la rivière du **Limbé**, la rivière **Salée,** le fleuve des **Trois Rivières,** qui se jette près de Port-de-Paix;

2° Dans l'Ouest : l'**Artibonite,** le plus grand fleuve d'Haïti, surnommé le **Nil d'Haïti.** Ses affluents sont : le **Bonyaha**, le **Guyamunco,** la rivière **Canas,** la rivière de **Lascahobas,** la rivière du **Fer-à-Cheval.** On rencontre encore : la **Grande-Rivière de Saint-Marc,** la rivière **Mont-rouis,** la rivière **Blanche,** la **Grande-Rivière du Cul-de-Sac;**

3° Dans le Sud : la **Rivière Froide,** la **Grande-Rivière**

de **Léogane** ou **Momance,** la rivière de **Nippes,** la rivière des **Roseaux,** la **Valdrogne,** la **Guinaudée,** la **Grande-**



Pont sur la Grande Rivière de la Grand'Anse.

Rivière de la **Grand'Anse,** qui se jette près de Jérémie, **la Ravine-du-Sud,** la rivière de **Pedernale.**



Pont sur la Grande Rivière du Cul-de-Sac.

Nous avons dans la République d'Haïti deux étangs : l'**Etang Saumâtre,** appelé encore lac **Azuéi,** et l'**Etang de Miragoane.**

Les eaux permettent l'**arrosage des terres.** Elles sont indispensables à l'agriculture.

CLIMAT

Haïti est un pays **chaud.**

Il y fait une chaleur très supportable, tempérée par les délicieuses brises qui viennent continuellement rafraîchir l'air. D'autre part, les nombreux cours d'eau sillonnant le pays et les pluies abondantes qui tombent durant la période des grandes chaleurs, contribuent aussi à rendre la température moins ardente.

Nous avons deux saisons : la saison **pluvieuse,** mai, juin, juillet, août, septembre, octobre; la saison des **sécheresses,** qui commence en novembre pour finir ordinairement en avril.

Haïti est un pays **sain.** Les étrangers peuvent l'habiter sans être exposés à des maladies terribles, comme cela leur arrive dans d'autres pays chauds.

Si nos villes étaient bien **propres,** si on prenait **dans chaque famille** les précautions recommandées par l'**hygiène,** les malades seraient très **rares** en Haïti.

IV. — DIVISIONS DU TERRITOIRE

Le territoire de la République d'Haïti est divisé en cinq **départements.**

Ce sont :

1° Le **département du Nord,** chef-lieu : **Cap-Haïtien;**



L'Eglise de Gonaïves.

2° Le **département du Nord-Ouest,** chef-lieu : **Port-de-Paix;**

3° Le **département de l'Artibonite,** chef-lieu : **Gonaïves;**

4° Le **département de l'Ouest,** chef-lieu : **Port-au-Prince;**

5° Le **département du Sud,** chef-lieu : **les Cayes.**

Chaque département est divisé en **arrondissements.**

Chaque arrondissement est divisé en **communes.**



La Cathédrale de Port-au-Prince.

Chaque commune comprend des **sections rurales.**

La commune est administrée par un **magistrat communal,** assisté d'un **conseil communal.**

POPULATION

La **population** d'Haïti, c'est-à-dire l'ensemble des Haïtiens actuellement vivants, est estimée à **2,500,000.**

Il y a, habitant avec nous Haïti, des personnes appartenant à divers pays étrangers. Ce sont des Français, des Allemands, des Américains, des Anglais, des Cubains, des Dominicains, etc.

On parle en Haïti la **langue française**.

Ceux qui n'ont pas appris à parler français en allant à l'école, parlent le **créole**, qui est du français altéré.

GOUVERNEMENT

Haïti est une **République**, à la tête de laquelle se trouve un **Président** élu pour sept ans. Le Président est assisté de six **secrétaires d'Etat** ou **ministres.**

Il y a deux assemblées, représentant la nation : la **Chambre des députés** et le **Sénat**. Elles ont pour mission de **voter les lois** et de **contrôler** l'administration publique.

Quand quelqu'un a commis un crime ou a violé les intérêts d'autrui, il est **jugé** par des tribunaux.

On ne peut se venger soi-même.

Il y a des **tribunaux civils**, des **tribunaux criminels,**

un tribunal supérieur appelé **Tribunal de Cassation**.

Dans chaque commune il y a un **juge de paix.**

Instruction publique. — Ce sont les **citoyens** qui nomment les hommes chargés de gouverner la République.



Palais de la Présidence.

Ces citoyens doivent être instruits, afin qu'ils puissent choisir les **meilleurs** d'entre eux, les plus **honnêtes,** pour diriger la Nation, pour la rendre riche et prospère.

Aussi on a créé des écoles où chacun peut aller s'instruire : des **écoles primaires** dans les campagnes et dans les villes, des **lycées** et des **collèges,** des **écoles supérieures: médecine, droit, sciences.**

La loi fait l'**obligation** aux familles d'envoyer leurs enfants à l'école primaire. Les familles qui n'obéissent

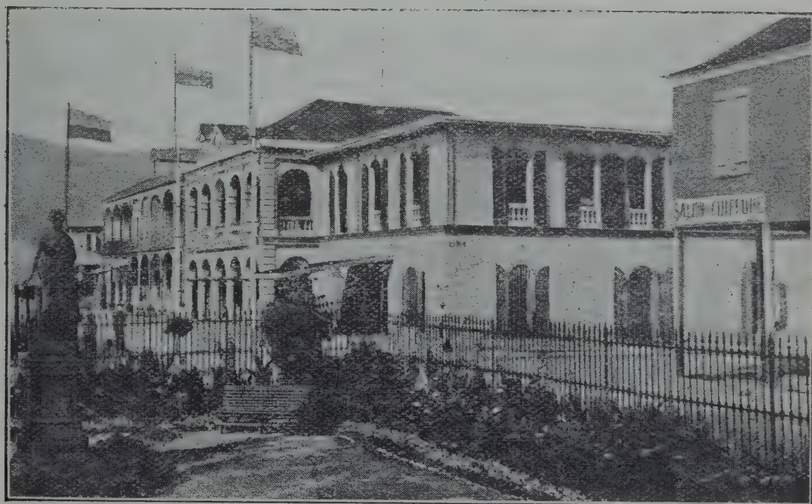
pas à cet ordre doivent être condamnées à payer des amendes. **Elles compromettent l'avenir de leurs enfants.**

Cultes. — Les Haïtiens, en grande majorité, professent la **religion catholique.** Mais, en Haïti, **tous les cultes sont libres.**

Au point de vue religieux, le territoire d'Haïti est divisé en **diocèses,** correspondant aux départements, et en **paroisses,** correspondant aux communes.

Chaque diocèse est administré par un **évêque;** chaque paroisse par un **curé.**

L'évêque de Port-au-Prince a le titre d'**archevêque.** Il administre le diocèse des Gonaïves, qui n'a pas de titulaire; l'évêque du Cap-Haïtien administre de même le diocèse de Port-de-Paix.



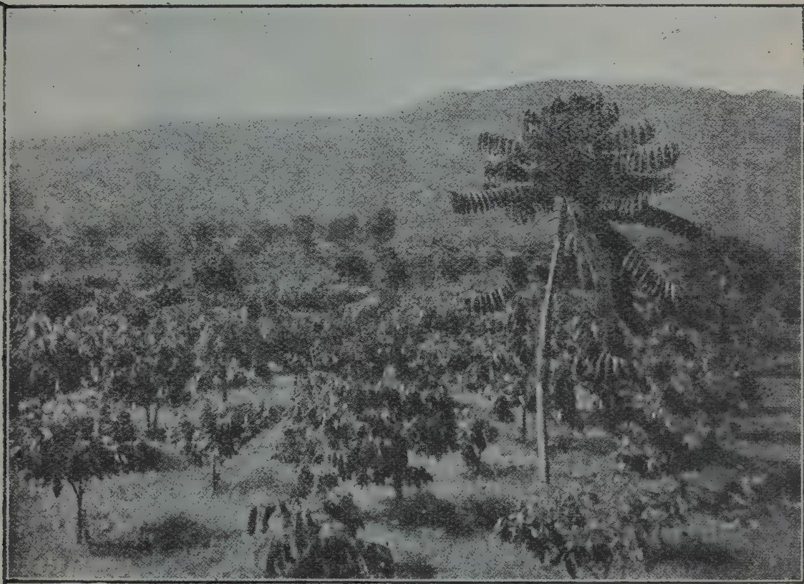
Banque Nationale de la République d'Haïti.

V. — PRODUCTIONS D'HAITI

La terre d'Haïti est très **fertile.**

Elle produit toutes sortes de plantes.

Les principales productions d'Haïti sont le **café,** qui donne une boisson agréable; le **coton,** avec lequel on fabrique des étoffes servant à l'habillement; le **cacao,** qui est employé à préparer le **chocolat;** le **campêche, l'acajou,** le **pin,** le **fustic,** le **chêne** et d'autres **bois** servant à construire des maisons ou à teindre des objets, etc.



Un champ de Cacaoyers.

La **canne à sucre** est aussi cultivée en Haïti. De cette plante on tire le **sirop,** le **rapadou,** le **sucre blanc,** le **tafia** et un **rhum** très apprécié.



Dans le Nord. — Les bestiaux de l' « habitation » Bayeux.

Le riz vient très bien dans l'Artibonite et dans tous les endroits marécageux.



Une branche de Caféier d'Haïti en « cerises ».

Parmi les plantes alimentaires, on peut citer la **banane, la patate,** le **malanga,** l'**igname,** le **manioc,** le **topinambour,**

la **pomme de terre**, l'**artichaut**, la **betterave**, les **choux**, les **carottes**, les **navets**.



Un pied de Malanga.

Nous avons des fruits excellents en grand nombre : **mangues, ananas, sapotilles, figues-bananes, avocats, abricots,** etc.

Les **animaux de boucherie** et **de trait** sont nombreux, de même que les **oiseaux.**

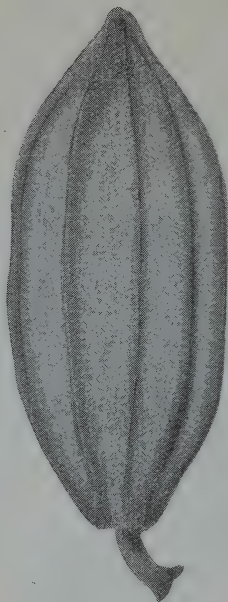


Une branche de Cotonnier d'Haïti.

Beaucoup de **poissons** vivent dans nos mers.

Haïti ne connaît pas les animaux **nuisibles** et **dangereux.**

Il y a dans la terre d'Haïti des **mines** de **cuivre,** de **fer,** d'**argent,** de **charbon de terre,** etc. : leur exploitation enrichira notre pays.



Une gousse de Cacaoyer.

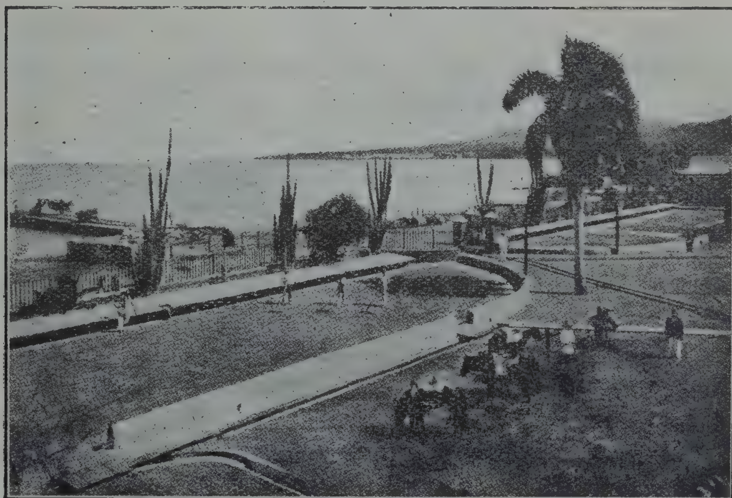
(Fruit contenant les amandes qu'on exporte.)



Paysanne haïtienne au travail.

COMMERCE

Haïti vend aux pays étrangers ses produits, principalement le **café**, le **cacao,** le **coton,** les **bois** de ses forêts, le **miel,** etc.



Les Usines Centrales de Petit-Goâves, pour la préparation du café.

Les pays étrangers lui vendent des **comestibles,** des **étoffes,** et toutes sortes d'objets que les Haïtiens ne produisent pas eux-mêmes.

C'est cet échange que l'on appelle **commerce.**

Pour transporter d'Haïti dans les pays étrangers et des pays étrangers en Haïti ces denrées et marchandises, il y a des **bateaux à vapeur** et des **voiliers** qui viennent constamment dans nos ports.

Les pays avec lesquels nous faisons principalement le commerce sont :

Les **Etats-Unis,** un très grand pays situé en Amérique; son principal port en relation avec Haïti est **New-York;** les Américains des Etats-Unis parlent la **langue anglaise.**

La **France,** pays d'Europe : sa capitale est la belle ville de **Paris;** les ports français en communication directe avec Haïti sont **Le Havre** et **Bordeaux.**

L'**Allemagne**, pays d'Europe, dont la capitale est **Berlin;** la langue du pays est l'**allemand;** son principal port en relation avec Haïti est **Hambourg.**

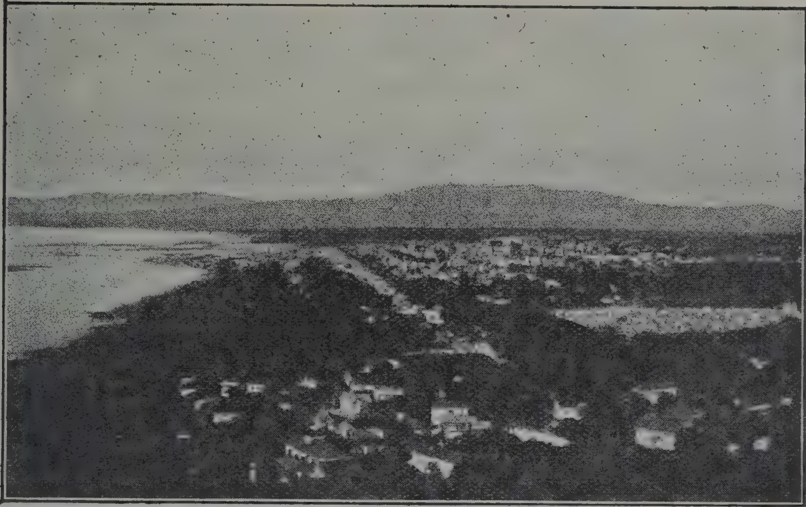
L'**Angleterre,** pays d'Europe, dont la capitale est la grande ville de **Londres;**

La **Belgique,** un petit pays d'Europe que ses habitants ont rendu grand par leur travail et leur richesse. **Sa** capitale est **Bruxelles** et son grand port de commerce est **Anvers.** En Belgique, on parle le **français** et le **flamand;**

La **Hollande,** pays d'Europe, dont le principal port en relation avec Haïti est **Amsterdam.**

NOS PORTS

Nous avons plusieurs ports où les navires étrangers



Vue générale de Port-au-Prince.

viennent débarquer et embarquer des marchandises. Ce



La Rade de Port-de-Paix.

1° **Port-au-Prince,** la capitale de la République d'Haïti. C'est une ville située au fond du golfe de Gonave et



La ville de Saint-Marc. — Le « Bord-de-Mer ».



La ville et le port de Miragoâne.

placée dans une situation admirable. La rade est sûre et bien protégée contre les fureurs du vent;

2° Le **Cap-Haïtien,** chef-lieu du département du Nord;
3° **Fort-Liberté,** dans le Nord;



Jérémie. — Littoral de la Haute-Ville.

4° **Port-de-Paix,** chef-lieu du département du Nord-Ouest;
5° Le **Môle Saint-Nicolas,** dans le Nord-Ouest;
6° **Gonaïves,** chef-lieu du département de l'Artibonite;
7° **Saint-Marc,** dans l'Artibonite;
8° **Petit-Goâve,** dans l'Ouest;
9° **Jacmel,** dans l'Ouest;
10° Les **Cayes,** chef-lieu du département du Sud;
11° **Miragoâne,** dans le Sud;
12° **Jérémie,** dans le Sud;
13° **Aquin,** dans le Sud.

ROUTES ET CHEMINS DE FER

Pour que le commerce, l'agriculture et l'industrie d'un pays soient prospères, ce pays doit être sillonné dans tous les sens par des **routes** et des **chemins de fer.**

Quand les routes sont mauvaises ou dangereuses, le commerce ne peut pas se faire facilement d'une région à



La gare du petit chemin de fer de Port-au-Prince à l'Etang Saumâtre.

une autre, d'une ville à l'autre. Il faut avoir des **routes bien construites,** que les pluies ne puissent pas défoncer. Il faut qu'elles relient toutes les parties du territoire.

Nos paysans et nos paysannes, qui sont très laborieux, voyagent sur les routes pour aller vendre leurs produits dans les villes. Ils portent de lourds fardeaux ou bien en chargent des **ânes et des chevaux.** De cette façon ils mettent beaucoup de temps pour parcourir de longues distances. Ils se fatiguent.

Avec les **chemins de fer**, le transport est plus **rapide** et moins **fatigant.** Le chemin de fer transporte les **personnes** et les **marchandises.**

Il y a un chemin de fer de Port-au-Prince à l'Etang-Saumâtre; de Port-au-Prince à Léogane, de Port-au-Prince à Saint-Marc; du Cap-Haïtien à la Grande-Rivière du Nord.

LE PROGRES D'HAITI

Nous connaissons bien maintenant notre pays.

Nous connaissons ses richesses et ses beautés.

Malgré ses ressources naturelles, ce pays n'est pas riche et beaucoup d'Haïtiens y vivent dans la misère. C'est une honte.

Par l'**instruction,** par le **travail,** par l'**honnêteté,** nous pourrons rendre son agriculture, son industrie et son commerce très florissants.

Instruisons-nous, travaillons et soyons toujours des hommes **honnêtes.**

Imp. des Anc. Et. Aug. Puvrez, 44, rue de l'Hôpital, Bruxelles (Belgique).


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 045489504